

RÉFÉRENTIEL DU CAP MENUISIER INSTALLATEUR

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;
Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;
Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;
Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 11 juin 2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « Construction » en date du 6 octobre 2020,
Arrête :

- Article 1**

Il est créé la spécialité « Menuisier installateur » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.
La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

- Article 2**

Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, le référentiel de compétences est défini en annexe III et le lexique est défini en annexe III bis du présent arrêté.

- Article 3**

Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

- Article 4**

Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties

IV a relative aux unités constitutives du diplôme, IV b relative au règlement d'examen et IV c relative à la définition des épreuves.

• Article 5

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en annexe V du présent arrêté.

• Article 6

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (CNAME), mentionnée en annexe V.

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

• Article 7

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 15 juillet 2003 modifié portant création de la spécialité « Menuisier installateur » de certificat d'aptitude professionnelle et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe VI du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 15 juillet 2003 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

• Article 8

La première session d'examen de la spécialité « Menuisier installateur » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2023.

• Article 9

La dernière session d'examen de la spécialité " Menuisier installateur " de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juillet 2003 modifié précité aura lieu en 2022. A l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.
A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 15 juillet 2003

Art. 1, Art. 2, Art. 2 bis, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7, Art. 8, Art. 9,
Art. 10, Art. 11, Art. Annexes

- **Article 10**

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

- ◦ **Article**

ANNEXES

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte avec ses images à partir de l'extrait du Journal officiel électronique authentifié accessible en bas de page

RÉFÉRENTIEL

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE « MENUISIER INSTALLATEUR »
Sommaire

ANNEXE I Présentation synthétique du référentiel du diplôme

ANNEXE II Référentiel des activités professionnelles

ANNEXE III Référentiel de compétences

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE III bis Lexique

ANNEXE IV Référentiel d'évaluation

IV a Unités constitutives du diplôme

IV b Règlement d'examen

IV c Définition des épreuves

ANNEXE V Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXE VI Tableau de correspondance entre les unités de l'ancien et du nouveau diplôme

- ◦ **Article**

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

Tableau de synthèse Activités-Compétences-Unités

ACTIVITÉ	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
Activité 1 PRÉPARATION	Bloc n°1 - Préparation de la mise en œuvre sur chantier - Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage - Analyser les contraintes de réalisation et d'une	Unité UP1 Préparation de la mise en œuvre sur chantier

	<p>situation de chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer et justifier des solutions techniques de mise en œuvre - Traduire graphiquement une solution technique - Établir les quantitatifs de matière, de produits et de composants - Compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose 	
Activité 2 LOGISTIQUE Activité 3 MISE EN ŒUVRE Activité 4 MAINTENANCE Activité 5 COMMUNICATION	<p>Bloc n°2 - Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages - Organiser et sécuriser son espace de travail - Vérifier la conformité des supports et des ouvrages - Réaliser la dépose des ouvrages - Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier - Réaliser des adaptations avec les machines portatives et l'outillage manuel - Poser les menuiseries extérieures et les fermetures - Poser les aménagements intérieurs et les agencements - Poser les revêtements muraux et plafonds, les parquets, les terrasses - Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation - Maintenir les matériels et les outillages en état - Assurer la maintenance des ouvrages - Communiquer avec les différents partenaires 	Unité UP2 Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier

ACTIVITÉ	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc n°1 - Français et histoire-géographie- enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou 	Unité UG1 Français et histoire-géographie- enseignement moral et civique

	<p>entendu (F)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	
	<p>Bloc n°2 - Mathématiques et physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion 	<p>Unité UG2 Mathématiques et physique-chimie</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés 	
	<p>Bloc n°3 - Éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	Unité UG3 Éducation physique et sportive
	<p>Bloc n°4 - Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté Agir face à une situation d'urgence 	Unité UG4 Prévention-santé-environnement
	<p>Bloc n°5 - Langue vivante étrangère</p> <p>L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en 	Unité UG5 Langue vivante étrangère

	<p>continu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interagir à l'oral <p>Dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	
	<p>Bloc facultatif - Arts appliqués et cultures artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design - Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design - Consolider une proposition - Présenter graphiquement ou en volume une intention - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design 	<p>Unité facultative UF1 Arts appliqués et cultures artistiques</p>

- **Article**

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

1. L'emploi et la qualification

1.1. Définition de l'emploi

Le titulaire du CAP menuisier installateur est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient sur chantier pour installer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que sur tout aménagement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de public...

Au sein de l'entreprise, sur chantier, son activité consiste à :

- participer à la préparation de la mise en œuvre sur site d'ouvrages très variés, par ses connaissances technologiques, par sa maîtrise des savoir-faire ;
- suivre le processus de mise en œuvre de son ouvrage à partir de documents techniques, des normes de la menuiserie et de l'agencement, des contraintes de l'entreprise ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention adaptées ;

- réaliser les opérations de pose selon les techniques et les procédés courants de mise en œuvre relatifs à la menuiserie et à l'agencement.

1.2. Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. L'emploi correspond aux activités de mise en œuvre les plus courantes dans les domaines de la menuiserie, du mobilier et de l'agencement.

1.3. Perspectives professionnelles d'un titulaire du CAP menuisier installateur

Après l'obtention du CAP menuisier installateur, puis une poursuite d'étude en niveau 4, ou en fonction de l'expérience acquise dans l'entreprise et de l'évolution de ses compétences initiales, il pourra prétendre à :

- organiser, assurer le suivi et rendre compte de la réalisation d'un chantier de menuiserie ;
- animer et conduire une équipe d'ouvriers professionnels sur chantier ;
- conseiller les clients sur les travaux, les matériaux et leur performance énergétique ;
- créer ou reprendre une entreprise de menuiserie.

2. Contexte professionnel

2.1. Secteur d'activité

Le titulaire du CAP menuisier installateur exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises. Le secteur économique correspond aux entreprises qui installent des ouvrages de menuiserie, aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés.

Les ouvrages ainsi constitués participent aux fonctions de second œuvre, aménagement et agencement des locaux privés ou publics.

On trouve en amont :

- le secteur d'activités de la fabrication des produits manufacturés pour le bâtiment (parquet, lambris, portes et fenêtres, meubles d'agencement, matériaux divers produits d'étanchéité et d'isolation, techniques de fixation...) ;
- le secteur d'activités de la menuiserie de fabrication.

2.2. Domaine d'intervention

Son domaine d'intervention recouvre l'ensemble des ouvrages de menuiserie et d'agencement destinés (cf. chapitre 3.2 : Les ouvrages et/ou produits réalisés tableau des ouvrages courants) :

- aux habitations individuelles ou collectives ;
- aux locaux professionnels : usines et bureaux ;
- aux lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux, lieux d'accueil de public...

2.3. Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du CAP menuisier installateur intervient à la demande de son supérieur hiérarchique ou du chef d'entreprise pour la mise en œuvre sur chantier en neuf ou réhabilitation d'ouvrages de menuiserie et d'agencement en bois et matériaux dérivés et associés dans le cadre de commandes de clients variés. Il peut également installer selon les contraintes du chantier des menuiseries et fermetures en alliage léger, en verre et en matériaux de synthèse.

Son lieu d'intervention privilégié est le chantier, sur lequel il peut préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement des ouvrages et/ou produits.

Il amené à :

- suivre le processus d'installation des ouvrages selon les moyens donnés par l'entreprise ;
- organiser son espace de travail ;
- réaliser en autonomie les opérations de pose et procéder à la finition périphérique des ouvrages ;
- assurer la maintenance des ouvrages, des matériels et des équipements de chantier ;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité sur les différents lieux d'intervention.

3. Activités professionnelles

3.1. Les spécificités professionnelles

Le titulaire du CAP menuisier installateur participe, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions :

- 1 - préparation de la mise en œuvre ;
 - 2 - logistique ;
 - 3 - mise en œuvre sur chantier ;
 - 4 - maintenance des ouvrages et des matériels de chantier.
- Certaines de ces activités seront liées à des conditions restrictives.
Les tableaux suivants précisent :

- les ouvrages et/ou produits installés ;
- les matériaux et produits utilisés ;
- les activités et tâches du métier ;
- les tableaux de détail de ces activités.

3.2. Les ouvrages et/ou produits installés

Ouvrages de référence	N.F. D.T.U. de référence
MENUISERIES EXTÉRIEURES	<ul style="list-style-type: none">- N.F. D.T.U. 35.1 - Travaux de bâtiment - Cloisons amovibles et démontables- N.F. D.T.U. 36.2 - Travaux de bâtiment - Menuiseries intérieures en bois
Ouvertures	<ul style="list-style-type: none">- N.F. D.T.U. 36.5 - Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures
Portes d'entrée	<ul style="list-style-type: none">- N.F. D.T.U. 51.1 - Parquets - Pose des parquets à clouer- N.F. D.T.U. 51.11 - Parquets et revêtements de sol - Pose flottante des parquets contrecollés et revêtements de sol à placage bois
Fenêtres	<ul style="list-style-type: none">- N.F. D.T.U. 51.2 - Parquets - Pose des
Façades menuisées décoratives	

Fermetures	parquets à coller - N.F. D.T.U. 51.3 - Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois
Volets ou persiennes	- N.F. D.T.U. 51.4 - Platelages extérieurs en bois
Volets roulants	
Portails et portillons	
Portes de garage	
MENUISERIES INTÉRIEURES	
Cloisons	
Portes intérieures	
AGENCEMENT	
Placards, dressing	
Habilles muraux et plafond	
Comptoirs, présentoirs, banques d'accueil	
Mobiliers meublants	
Parquets et revêtements de sols	
OUVRAGES EXTERIEURS	
Terrasses, platelages	

3.3. Les matériaux et produits utilisés

Matériaux	Nature
Bois	Massif
	Lamellé, reconstitué
Matériaux en plaques	Contre-plaquée, latté
	Panneau de particules
	Panneau de fibres
	Stratifié, mélaminé,

	Résine, matériaux composites
	Produits verriers
Matériaux isolants	Fibreux minéraux
	Fibreux issus de produits à base végétale
Matériaux barrière	Barrière d'étanchéité à l'air
	Pare-vapeur
	Résilient phonique, isolant acoustique
Matériaux et produits de jointolement ou calfeutrement	Joint en cordon préformé et à extruder
	Mousse à cellules ouvertes ou fermées
	Profilés métalliques et P.V.C. ...
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité.	Adhésifs et colles
	Quincailleries d'assemblage de positionnement et de fermeture
	Organes de mobilité, coulissage, rotation...
	Éléments de réglages et de fixation
	Fixations mécaniques, vis, pointes, agrafes...
Produits de préservation et de finition	Produits fongicides et insecticides
	Produits de finition, peintures, lasures, vernis, huile, cire...

3.4. Les activités et tâches du métier

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'opérateur est indiqué selon deux niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle (SC)	Le titulaire du CAP menuisier installateur exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée. (autonomie partielle)
Autonomie (A)	Le titulaire du CAP menuisier installateur

	maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution. (autonomie totale)
--	--

Fonction → Réalisation : Mise en œuvre sur chantier	
Activités	A1 - Préparation
	A2 - Logistique
	A3 - Mise en œuvre
	A4 - Maintenance
	A5 - Communication

Fonction → Réalisation : Mise en œuvre sur chantier			
ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A
A1 - PRÉPARATION - Étude de l'ouvrage à installer			
A1-T1	Prendre connaissance du dossier technique, des consignes écrites et orales		X
A1-T2	Interpréter les contraintes techniques relatives à la mise en œuvre sur chantier	X	
A1-T3	Proposer des solutions techniques	X	
A1-T4	Établir ou compléter les dessins d'exécution	X	
A1-T5	Établir la liste et les quantitatifs des fournitures et des accessoires		X
A1-T6	Proposer ou exploiter des modes opératoires de pose		X
A2 - LOGISTIQUE			

A2-T1	Conditionner, stocker, manutentionner les ouvrages pour assurer leur livraison sur chantier		X
A2-T2	Préparer les quincailleries, les accessoires, les matériels, les outillages nécessaires à la mise en œuvre sur chantier		X
A2-T3	Organiser et effectuer le contrôle des approvisionnements et livraisons	X	
A2-T4	Effectuer les chargements et déchargements		X

A3.1 - MISE EN ŒUVRE - Installation et mise en sécurité du chantier

A31-T1	Organiser et sécuriser son poste de travail		X
A31-T2	Protéger les lieux et les biens environnants		X
A31-T3	Préparer les matériels et outillages nécessaires à la pose des ouvrages		X

A3.2 - MISE EN ŒUVRE - Préparation du chantier

A32-T1	Vérifier les supports et identifier les contraintes de pose		X
A32-T2	Déposer, trier et évacuer si nécessaire les ouvrages existants		X
A32-T3	Implanter les ouvrages, tracer la	X	

	répartition des produits à installer		
A32-T4	Approvisionner et disposer rationnellement les produits/ouvrages à poser		X

A3.3 - MISE EN ŒUVRE - Adaptation des ouvrages et des produits à installer

A33-T1	Repérer et tracer les éléments et pièces d'ajustement		X
A33-T2	Usiner les profils et liaisons simples (outillage manuel et machines portatives)		X
A33-T3	Contrôler les usinages réalisés		X
A33-T4	Assembler et solidariser les liaisons		X
A33-T5	Équiper les ouvrages en quincailleries et accessoires		X
A33-T6	Effectuer des opérations de finition		X

A3.4 - MISE EN ŒUVRE - Montage et installation des ouvrages

A34-T1	Assembler les composants et accessoires		X
A34-T2	Régler les mises à niveau, aplomb, planimétrie...		X
A34-T3	Ajuster, traîner, adapter, modifier...		X
A34-T4	Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiement		X

A34-T5	Fixer, solidariser les ouvrages aux supports		X
A34-T6	Poser les équipements, produits verriers, quincailleries et accessoires		X
A34-T7	Finir et protéger les ouvrages et/ou produits posés		X

A3.5 - MISE EN ŒUVRE - Suivi et contrôle qualité

A35-T1	Vérifier le fonctionnement et la conformité de l'ouvrage fini		X
A35-T2	Renseigner les documents de suivi du chantier		X

A3.6 - MISE EN ŒUVRE - Désinstallation du chantier

A36-T1	Désinstaller le poste de travail		X
A36-T2	Inventorier, contrôler et ranger les matériels, produits et outillages		X
A36-T3	Nettoyer le chantier		X
A36-T4	Trier et évacuer les déchets		X

A4.1- MAINTENANCE - Maintenance des ouvrages

A41-T1	Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solutions correctives	X	
A41-T2	Assurer l'entretien, la maintenance d'un ouvrage ou d'une installation		X
A41-T3	Apporter des améliorations et		X

	réparer l'ouvrage		
A4.2 - MAINTENANCE - Maintenance des équipements de chantier			
A42-T1	Effectuer la maintenance de premier niveau sur les machines portatives de chantier		X
A42-T2	Maintenir en état les matériels et outillages manuels		X
A5 - COMMUNICATION			
A5-T1	Communiquer avec les différents acteurs	X	
A5-T2	Rendre compte de son travail, des informations et des observations		X

Tableau de détail des activités

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A1 - PRÉPARATION - Étude de l'ouvrage à installer
TÂCHES	<p>A1-T1 - Prendre connaissance du dossier technique, des consignes écrites et orales</p> <p>A1-T2 - Interpréter les contraintes techniques relatives à la mise en œuvre sur chantier</p> <p>A1-T3 - Proposer des solutions techniques</p> <p>A1-T4 - Établir ou compléter les dessins d'exécution</p> <p>A1-T5 - Établir la liste et les quantitatifs des fournitures et accessoires</p> <p>A1-T6 - Proposer ou exploiter les modes opératoires de pose</p>
CONDITIONS D'EXERCICE	
Situation de travail :	Chantier

Données techniques / ressources :

Extrait du dossier de chantier :

- Plans d'architecte et de donneurs d'ordre
- Extrait C.C.T.P.
- Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (P.P.S.P.S.)
- Relevé de chantier (relevés de mesures, natures des supports, réseau, stockage...)
- Plan d'implantation des ouvrages
- Extraits des documents techniques unifiés (N.F. D.T.U.)
- Plan d'installation de chantier (P.I.C.)

Extrait du dossier de fabrication :

- Plans de fabrication
- Plans de montage

Documents techniques des fabricants

Notices de mise en œuvre

Procédures d'utilisation des équipements

Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)

Consignes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie

Temps alloué

Moyens matériels

Machines portatives de chantier avec notices d'utilisation

Moyens matériels de mise en œuvre avec notices d'utilisation

Moyens de mesure et de contrôle (mètre, télémètre, niveau laser ou optique, humidimètre ...)

Tous les matériels permettant l'accès en sécurité aux divers postes de travail

Moyens de représentation graphique, moyens photographiques

Moyens numériques

Autonomie A1-T1, A1-T5, A1-T6	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>
Autonomie A1-T2, A1-T3, A1-T4	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>	Autonomie

RÉSULTATS ATTENDUS

RÉSULTATS ATTENDUS (suite)

R1 - La prise de connaissances des documents et des consignes permet d'identifier les problèmes techniques à traiter.

R2 - Les contraintes de mise en œuvre sont recensées et prises en compte dans le cadre de l'installation.

R3 - Les solutions techniques proposées respectent les règles de sécurité, le cahier des charges et tiennent compte des moyens matériels de l'entreprise.

R4 - Les dessins d'exécution et de détails de l'ouvrage permettent de définir chaque élément : nature des matériaux, dimensions, usinages, composants ou accessoires à intégrer.

R5 - Les différents constituants de l'ouvrage sont identifiés et listés de manière exhaustive.

Les quantitatifs sont optimisés et permettent de gérer l'approvisionnement et la gestion des stocks.

R6 - Les modes opératoires proposés ou exploités respectent la chronologie de pose.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A2 - LOGISTIQUE
TÂCHES	A2-T1 - Conditionner, stocker, manutentionner les ouvrages pour assurer leur livraison sur chantier

	A2-T2 - Préparer les quincailleries, les accessoires, les matériels, les outillages nécessaires à la mise en œuvre sur chantier
	A2-T3 - Organiser et effectuer le contrôle des approvisionnements et livraisons
	A2-T4 - Effectuer les chargements et déchargements

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :

Chantier

Données techniques / ressources :

Extrait du dossier de chantier :

- Plan d'implantation des ouvrages

- Plan d'installation de chantier (P.I.C.)

Procédures d'utilisation des équipements

Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (P.P.S.P.S.)

Liste des ouvrages à installer

Inventaire des matériels nécessaires à l'installation des ouvrages

Bordereau de livraison

Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)

Consignes relatives à l'utilisation des installations de chantier, à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie

Temps alloué

Moyens matériels

Matériel de conditionnement manuel et /ou mécanique

Moyens de manutention et de chargement

Autonomie A2-T1, A2-T2, A2-T4	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>
Autonomie A2-T3	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>	Autonomie

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 - L'emballage respecte les contraintes de conditionnement et de protection (manutention, détérioration, vol...).

Les conditions de manutention et de stockage sont adaptées à la nature des matériaux et des ouvrages ainsi qu'à l'avancement du chantier.

R2 - Les matériaux, les composants et les quincailleries sont correctement triés, classés, suivant les indications fournies.

R3 - L'inventaire (ouvrages, matériaux, quincailleries, accessoires, matériels, outillage) est conforme au bordereau de livraison.

R4 - Le chargement et le déchargement sont sécurisés et respectent la chronologie de mise en œuvre sur chantier.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A3.1 - MISE EN ŒUVRE - Installation et mise en sécurité du chantier
TÂCHES	A31-T1 - Organiser et sécuriser son poste de travail

	A31-T2 - Protéger les lieux et les biens environnants
	A31-T3 - Préparer les matériels et outillages nécessaires à la pose des ouvrages

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :

Chantier

Données techniques / ressources :

Extrait du dossier de chantier :

- Plan d'implantation des ouvrages
- Extraits des documents techniques unifiés (NF DTU)
- Plan d'installation de chantier (PIC)

Plan général de coordination (P.G.C.)

Notices de mise en œuvre

Procédures d'utilisation des équipements

Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (P.P.S.P.S.)

Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)

Consignes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie

Temps alloué

Moyens matériels

Moyens et produits de protection des ouvrages et locaux

Produits et ouvrages à installer

Machines portatives de chantier avec notices d'utilisation

Moyens matériels de mise en œuvre avec notices d'utilisation

Moyens de mesure et de contrôle (mètre, télémètre, niveau laser ou optique, humidimètre ...)

Tous les matériels permettant l'accès en sécurité aux divers postes de travail

Autonomie A31-T1 à A31-T3	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>
---------------------------	---------------	---

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 - Les protections collectives et individuelles sont mises en place conformément au mode opératoire.

Le poste de travail, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et ergonomique.

Les opérations peuvent être mises en œuvre en toute sécurité.

La co-activité est prise en compte le cas échéant.

R2 - L'environnement immédiat est protégé des nuisances éventuelles dues aux travaux.

R3 - Les matériels et outillages nécessaires sont effectivement disponibles.

L'état de conformité et de fonctionnement des matériels et de l'outillage sont vérifiés.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A3.2 - MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER - Préparation du chantier
TÂCHES	<p>A32-T1 - Vérifier les supports et identifier les contraintes de pose</p> <p>A32-T2 - Déposer, trier et évacuer si nécessaire les ouvrages existants</p> <p>A32-T3 - Implanter les ouvrages, tracer la répartition des produits à installer</p>

	A32-T4 - Approvisionner et disposer rationnellement les produits/ouvrages à poser
--	---

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :

Chantier

Données techniques / ressources :

Extrait du dossier de chantier :

- Plan d'implantation des ouvrages
- Normes en vigueur
- Quantitatifs des matériels, des composants, des quincailleries, des ouvrages
- Catalogues et/ou fiches techniques

Notices de mise en œuvre

Procédures d'utilisation des équipements

Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (P.P.S.P.S.)

Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)

Consignes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie

Temps alloué

Moyens matériels

Moyens de mesure et de contrôle (mètre, télémètre, niveau laser ou optique, humidimètre ...)

Moyens matériels de dépose, de tri et d'évacuation des ouvrages

Machines portatives de chantier avec notices d'utilisation

Moyens matériels de mise en œuvre avec notices d'utilisation

Tous les matériels permettant l'accès en sécurité aux divers postes de travail

Produits et ouvrages à installer

Autonomie A32-T1, A32-T2, A32-T4	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>
Autonomie A32-T3	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>	Autonomie

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 - Les références et les contraintes de mise en œuvre sont correctement évaluées.

R2 - La dépose des ouvrages est effectuée sans dommages.

Le tri et l'évacuation des matériaux respectent les consignes.

R3 - Les positions, les répartitions et le calepinage correspondent au plan d'implantation et de pose.

R4 - Les types et quantités de produits approvisionnés sont conformes aux besoins.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A3.3 - MISE EN ŒUVRE - Adaptation des ouvrages et des produits à installer
TÂCHES	A33-T1 - Repérer et tracer les éléments et pièces d'ajustement
	A33-T2 - Usiner les profils et liaisons simples (outillage manuel et machines portatives)
	A33-T3 - Contrôler les usinages réalisés

	A33-T4 - Assembler et solidariser les liaisons
	A33-T5 - Équiper les ouvrages en quincailleries et accessoires
	A33-T6 - Effectuer des opérations de finition

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :

Chantier

Données techniques / ressources :

Extrait du dossier de chantier :

- Plans d'architecte et de donneurs d'ordre
- Relevé de chantier (relevés de mesures, natures des supports, réseau, stockage...)
- Plan d'implantation des ouvrages
- Extraits des documents techniques unifiés (N.F. D.T.U.)

Extrait du dossier de fabrication :

- Plan de fabrication
- Dessins d'exécution
- Plans de montage

Documents techniques des fabricants

Notices de mise en œuvre

Procédures d'utilisation des équipements

Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)

Consignes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie

Temps alloué

Moyens matériels

Outilage manuel

Machines portatives de chantier avec notices d'utilisation

Moyens matériels de mise en œuvre avec notices d'utilisation

Moyens de mesure et de contrôle (mètre, télémètre, niveau laser ou optique, humidimètre ...)

Tous les matériels permettant l'accès en sécurité aux divers postes de travail

Autonomie A33-T1 à A33-T6	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 - Les éléments sont établis.

Les relevés et les tracés sont précis, conformes et adaptés.

R2 - L'usinage est conforme aux prescriptions et respecte les tolérances, le temps imparti et les instructions permanentes de sécurité.

R3 - Les procédures de contrôle sont respectées, le résultat est conforme aux attentes.

R4 - Les éléments sont assemblés, équipés conformément aux plans de fabrication, croquis de réalisation et/ou relevés de mesures.

R5 - Les produits et ouvrages finis sont ferrés et équipés conformément aux spécifications.

R6 - L'état de surface est conforme et prêt à recevoir le produit de finition.

Les surfaces finies sont propres et sans dommage.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A3.4 - MISE EN ŒUVRE - Montage et installation des ouvrages
TÂCHES	A34-T1 - Assembler les composants et accessoires

A34-T2 - Régler les mises à niveau, aplomb, planimétrie...
A34-T3 - Ajuster, traîner, adapter, modifier...
A34-T4 - Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiement
A34-T5 - Fixer, solidariser les ouvrages aux supports
A34-T6 - Poser les équipements, produits verriers, quincailleries et accessoires
A34-T7 - Finir et protéger les ouvrages et/ou produits posés

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :

Chantier

Données techniques / ressources :

Extrait du dossier de chantier :

- Plans d'architecte et de donneurs d'ordre
- Relevé de chantier (relevés de mesures, natures des supports, réseau, stockage...)
- Plan d'implantation des ouvrages
- Extraits des documents techniques unifiés (N.F. D.T.U.)
- Calepins de chantier
- Liste des ouvrages à installer

Extrait du dossier de fabrication :

- Plans de montage

Documents techniques des fabricants

Notices de mise en œuvre

Procédures d'utilisation des équipements

Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)

Consignes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie

Temps alloué

Moyens matériels

Produits de finition, d'étanchéité, d'isolation et de jointoiement

Fiches de données de sécurité (F.D.S.)

Matériaux de protection

Quincailleries et accessoires

Outillage manuel

Machines portatives de chantier avec notices d'utilisation

Moyens matériels de mise en œuvre avec notices d'utilisation

Moyens de mesure et de contrôle (mètre, télémètre, niveau laser ou optique, humidimètre ...)

Tous les matériels permettant l'accès en sécurité aux divers postes de travail

Autonomie A34-T1 à A34-T7

Sous contrôle

Autonomie

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 à R3 - L'ouvrage est correctement installé, ajusté selon les spécifications.

R4 - Les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiement sont appliqués selon les prescriptions et la réglementation en vigueur.

R5 - Les ouvrages sont fixés aux supports en toute sécurité et leurs fonctions sont assurées.

R6 - Les divers équipements sont mis en œuvre conformément au cahier des charges ou

au descriptif de l'ouvrage et leurs fonctions sont assurées.
R7 - Les produits de finition sont appliqués selon les prescriptions et la réglementation en vigueur.
L'aspect de l'ouvrage est conforme au résultat attendu.
Les ouvrages terminés sont nettoyés et correctement protégés des dommages éventuels.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A3.5 - MISE EN ŒUVRE - Suivi et contrôle qualité
TÂCHES	A35-T1 - Vérifier le fonctionnement et la conformité de l'ouvrage fini
	A35-T2 - Renseigner les documents de suivi du chantier

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :

Chantier

Données techniques / ressources :

Extrait du dossier de chantier :

- Lans d'architecte et de donneurs d'ordre
- Relevé de chantier (relevés de mesures, natures des supports, réseau, stockage...)
- Plan d'implantation des ouvrages
- Liste des ouvrages à installer

Extrait du dossier de fabrication :

- Plans de montage

Fiche de relevé de temps

Fiche journalière d'activités

Fiche de contrôle qualité et/ou autocontrôle

Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)

Consignes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie

Temps alloué

Moyens matériels

Moyens matériels de mise en œuvre avec fiches de sécurité

Moyens de mesurage et de contrôle (mètre, télémètre, niveau laser ou optique, humidimètre ...)

Tous les matériels permettant l'accès en sécurité aux divers postes de travail

Autonomie A35-T1, A35-T2	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	---------------	---

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 - Les procédures de contrôle sont respectées.

Le produit fini est conforme au cahier des charges.

Le fonctionnement de l'ouvrage installé est assuré.

La finition périphérique de l'ouvrage est contrôlée.

R2 - Les documents de suivi de chantier sont correctement renseignés et les données mentionnées sont exploitables.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A3.6 - MISE EN ŒUVRE - Désinstallation du chantier
TÂCHES	A36-T1 - Désinstaller le poste de travail

	A36-T2 - Inventorier, contrôler et ranger les matériels, produits et outillages
	A36-T3 - Nettoyer le chantier
	A36-T4 - Trier et évacuer les déchets

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :
 Chantier
 Données techniques / ressources :
 Plan d'installation de chantier (P.I.C.)
 Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (P.P.S.P.S.)
 Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)
 Consignes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie
 Temps alloué
 Moyens matériels
 Moyens de protection collectifs et individuels
 Matériel de nettoyage
 Conteneurs et dispositif de tri sélectif et d'évacuation des déchets
 Moyens matériels de mise en œuvre avec notices d'utilisation
 Tous les matériels permettant l'accès en sécurité aux divers postes de travail

Autonomie A36-T1 à A36-T4	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>
---------------------------	---------------	---

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 - Les dispositifs de sécurité sont désinstallés et rangés.
 R2 - Les matériels, produits et outillages sont remis en état et rangés.
 R3 - La zone de travail et de pose est propre.
 R4 - Les déchets sont triés et évacués selon les prescriptions et la réglementation en vigueur.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A4.1 - MAINTENANCE - Maintenance des ouvrages
TÂCHES	A41-T1 - Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solutions correctives
	A41-T2 - Assurer l'entretien, la maintenance d'un ouvrage ou d'une installation
	A41-T3 - Apporter des améliorations et réparer l'ouvrage

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :
 Chantier
 Données techniques / ressources :
 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.)
 Dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (D.I.U.O.)

Documentations techniques
 Fiche d'intervention préventive
 Fiche de suivi curatif
 Fiche de contrôle qualité et/ou autocontrôle
 Catalogue fournisseur (quincailleries, profils, composants...)
 Moyens matériels
 Moyens de maintenance
 Consommables, lubrifiants, pièces de rechange...
 Tous les matériels permettant l'accès en sécurité aux divers postes de travail

Autonomie A41-T1	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>	Autonomie
Autonomie A41-T2, A41-T3	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 - Le dysfonctionnement est correctement identifié.
 La solution proposée est adaptée.
 R2 - L'entretien et la maintenance de l'ouvrage permettent une utilisation optimale.
 R3 - Les améliorations et/ou les réparations apportées sont pertinentes et rendent l'ouvrage propre à sa destination.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier
ACTIVITÉ	A4.2 - MAINTENANCE - Maintenance des équipements de chantier
TÂCHES	A42-T1 - Effectuer la maintenance de premier niveau sur les machines portatives de chantier
	A42-T2 - Maintenir en état les matériels et outillages manuels

CONDITIONS D'EXERCICE

Situation de travail :
 Chantier
 Données techniques / ressources :
 Instructions permanentes de sécurité, consignes de maintenance.
 Documentations techniques des matériels, planning de maintenance.
 Moyens matériels
 Moyens de maintenance, de contrôle, de vérification.
 Moyens manuels et mécaniques d'affûtage des outils.
 Outilages de rechange, plaquettes jetables...
 Consommables, lubrifiants, pièces de rechange de machines...

Autonomie A42-T1, A42-T2	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	---------------	---

RÉSULTATS ATTENDUS

R1 à R2 - Le remplacement des outils de coupe est diagnostiqué.
 Les opérations de maintenance sont consignées. Elles respectent le planning d'intervention fourni par l'entreprise et les préconisations du constructeur.
 La qualité de coupe des outils et le bon fonctionnement de la machine sont contrôlés.

FONCTION	Réalisation : Mise en œuvre sur chantier	
ACTIVITÉ	A5 - COMMUNICATION	
TÂCHES	A5-T1 - Communiquer avec les différents acteurs A5-T2 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations	
CONDITIONS D'EXERCICE		
<p>Situation de travail :</p> <p>Chantier, atelier</p> <p>Données techniques / ressources :</p> <p>Extrait du dossier de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans d'architecte et de donneurs d'ordre - Relevé de chantier (relevés de mesures, natures des supports, réseau, stockage...) - Plan d'implantation des ouvrages - Extraits des documents techniques unifiés (N.F. D.T.U.) - Plan d'installation de chantier (P.I.C.) <p>Extrait du dossier de fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans de fabrication - Plans de montage <p>Documents techniques des fabricants</p> <p>Notices de mise en œuvre</p> <p>Procédures d'utilisation des équipements</p> <p>Directives d'entreprise (écrits, consignes orales...)</p> <p>Consignes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'ergonomie</p> <p>Temps alloué</p> <p>Fiches d'autocontrôle</p> <p>Fiches d'heures</p> <p>Moyens humains et matériels :</p> <p>Équipes de travail bureau d'étude, d'atelier et de chantier</p> <p>Responsables hiérarchiques</p> <p>Représentants des autres corps d'état</p> <p>Clients</p> <p>Moyens de communication : écrit, oral, numérique...</p>		
Autonomie A5-T1	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>	Autonomie
Autonomie A5-T2	Sous contrôle	Autonomie <input checked="" type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS		
<p>R1 - Les informations et les observations sont exploitables et transmises à temps aux personnes concernées.</p> <p>Les expériences d'installation sont partagées et analysées au sein de l'entreprise dans l'objectif d'amélioration continue et d'une démarche de qualité.</p> <p>La participation est constructive et contribue à la bonne image de l'entreprise et de la profession.</p> <p>R2 - Le compte rendu est clair, concis et exploitable par un tiers. Les informations recueillies (temps, points particuliers...) sont pertinentes et fiables.</p>		

TION																	
DES	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
TÂCH	1.	1.	2.	2.	2.	2.	3.	3.	3.	3.	3.	3.	3.	3.	3.	3.	4.
ES DU	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	1
RÉFÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	1	2	-
RENT	Id	A	Pr	Tr	Et	C	C	O	V	R	I	R	P	P	P	-	C
IEL	e	n	o	a	a	o	o	rg	ér	é	m	é	os	os	M	M	A
D'ACT	nt	al	p	d	bl	m	n	a	ifi	al	pl	al	er	er	er	et	ai
IVITÉ	ifi	ys	os	ui	ir	pl	di	ni	er	is	a	is	le	le	le	tr	nt
S	er	er	er	re	le	ét	ti	se	la	er	nt	er	s	s	s	e	er
PROF	,	le	et	gr	s	er	o	r	c	la	er	d	m	a	re	e	ni
ESSIO	d	s	ju	a	q	le	n	et	o	d	et	es	e	m	vê	n	r
NNEL	éc	c	st	p	u	s	n	sé	nf	é	ré	a	n	é	te	œ	le
LES	o	o	ifi	hi	a	m	er	c	or	p	p	d	ui	n	m	u	s
et des	d	nt	er	q	nt	o	,	ur	m	os	ar	a	se	a	e	vr	m
COMP	er	ra	d	u	it	d	st	is	it	e	ti	pt	ri	g	nt	e	at
ÉTEN	et	in	es	e	at	es	o	er	é	d	r	at	es	e	s	le	ér
CES	in	te	so	m	if	o	c	so	d	es	le	io	ex	m	m	s	ie
DU	te	s	lu	e	s	p	k	n	es	o	s	ns	té	e	ur	pr	ls
RÉFÉ	rp	d	ti	nt	d	ér	er	es	su	u	o	...	ri	nt	a	o	et
RENT	ré	e	o	u	e	at	,	p	p	vr	u	...	e	s	u	d	le
IEL	te	ré	ns	n	m	oi	c	ac	p	a	vr	...	ur	in	x	ui	s
DE	r	al	...	e	at	re	h	e	or	g	a	...	té	...	ts	o	u
CERTI	...	is	so	iè	s	ar	...	ts	g	es	ri	...	ut	vr	par
FICAT	at	lu	re	...	g	er	es	ur	...	ill	a	te
ION	io	ti	ag	es	re

A 1- T 6 - Pr o p os er o u ex pl oi te r d e s m o d e s o p é r a t o i r e s d e p os e		X		X										
A 2 - L O G IS TI Q U E	A 2 - L o gi st iq u e													
	A 2- T 1 - C o n d i t i o n n e ,s t o						X							

	c k e ,	m a n u t e n t i o n n e r l e s o u v r a g e s p o u r a s s u r e r l e u r l i v r a i s o n s u r c h a n t i e r											
A 2- T 2 - Pr é p ar er l e s q ui n ca ill er ie					X								

la p o s e d e s o u v r a g e s													
A 3. 2 - Pr é p ar a t io n d u c h a n t ie r													
A 3 2- T 1 - V ér ifi er le s su p p or ts et id e nt ifi er le s co n tra in							X						

te s d e p o s e													
A 3 2- T 2 - D é p o s e ,					X		X						
tr ie r et év ac u er si n éc es sa ir e le s o u vr a g es ex is ta nt s													
A 3 2- T 3 - I m pl a nt er le s o								X					

o d ui ts / o u vr a g es à p os er												
A 3. 3 - A d a pt at io n d e s o u vr a g es et d e s p r o d ui ts à in st al le r												
A 3 3- T 1 - R e p é r e t r ac er								X				

les éléments et pièces d'ajustement												
A33-T2-U si n er le s pr of ils et li ai so ns si m pl es (o ut ill a g e m a n u el et m ac h i n es p or ta				X			X					

ti ve s)														
A 3 3- T 3 - C o n t rô le r le s us in a g e s ré al is és										X				
A 3 3- T 4 - A s s e m bl er et so li d ar is er le s li ai so ns											X	X	X	
A 3 3- T 5 - É q ui											X	X	X	

e et in st al ti o n d e s o u vr a g es															
A 3 4- T 1 - A s s e m b l e r l e s c o m p o s a n t s e t a c c e s s o i r e s					X					X	X	X			
A 3 4- T 2 - R é gl e r l e s m i s e à										X	X	X			

	s p r o d u i t s d' é t a n c h é i t ,											
A 3 4- T 5 - Fi xe r, so li d ar is er le s o u vr a g e s a u x su p p or ts									X	X	X	

A 3 4- T 6 - P o s e r l e s é q u i p e m e n t s, p r o d u i t s v e r r i e r , q u i n c a i l l e r i e s e t a c c e s s o i r e s								X	X	X	X	X	X	X
A 3 4- T 7 - F i n i r e t p r o t é g e r l e s									X	X	X			X

ouvrages et / ou produits posés																						
A 3.5 - Suivi et contrôles qualité																						
A 3.5-T1 - Vérifier la fonctionnement et la conf.													<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			

ti o n d u c h a n t ie r												
A 3 6- T 1 - D é s in st al le r le p os te d e tr a v ai l				X	X							X
A 3 6- T 2 - In ve nt or ie r, c o nt rô le r et ra n g er le s m at				X	X							X

• ◦ Article

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

Compétences

Compétences en référence à la définition des ouvrages

Compétences en recherche à la définition des ouvrages
(cf. R.A.P. chapitre 3.2 Les ouvrages et/ou produits installés)

PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS		COMPÉTENCES

S'INFORMER ANALYSER	C1	1 - Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage
		2 - Analyser les contraintes de réalisation et d'une situation de chantier
PRÉPARER	C2	1 - Proposer et justifier des solutions techniques de mise en œuvre
		2 - Traduire graphiquement une solution technique
		3 - Établir les quantitatifs de matière, de produits et de composants
		4 - Compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose
METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER	C3	1 -Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages
		2 - Organiser et sécuriser son espace de travail
		3 - Vérifier la conformité des supports et des ouvrages
		4 - Réaliser la dépose des ouvrages
		5 - Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier
		6 - Réaliser des adaptations avec les machines portatives et l'outillage manuel
		7 - Poser les menuiseries extérieures et les fermetures
		8 - Poser les aménagements intérieurs et les

		agencements
		9 - Poser les revêtements muraux et plafonds, les parquets, les terrasses
		10 - Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation
		11 - Maintenir les matériels et les outillages en état
		12 - Assurer la maintenance des ouvrages
COMMUNIQUER	C4	1 - Communiquer avec les différents partenaires

C1 - S'INFORMER ET ANALYSER			
C1.1	Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage		UP1
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C1.1.1	Identifier les différents documents, plans d'architecte et/ou d'exécution.	Tout ou partie des éléments suivants (numérique et/ou papier) : Maquette numérique 3D (issue du B.I.M....) Logiciels professionnels données informatiques, réseau Internet... Plans d'architecte ou de donneurs d'ordre Extrait C.C.T.P. Cahier des charges ou descriptif de l'ouvrage Dossier d'exécution : - plan d'ensemble,	L'identification des documents est réalisée sans erreur.
C1.1.2	Exploiter le modèle numérique de définition d'un ouvrage dans son environnement.		Les manipulations simples de visualisation et le choix des vues permettent la compréhension de l'ouvrage.
C1.1.3	Identifier, localiser, caractériser et décrire un élément, un ouvrage ou une partie d'ouvrage constitutif : - forme géométrique		L'identification et la localisation de l'élément sont réalisées sans erreur. L'élément est correctement repéré, caractérisé et désigné. Les dimensions et les angles sont correctement identifiés.

	des surfaces et des volumes, - dimensions, - nature, qualité, - spécificités.	- plans d'exécution, - descriptif, - détails, - nomenclatures, - quantitatifs. Relevé de situation de chantier Normes de représentation graphique Catalogues, dossiers et fiches techniques des matériaux et produits N.F. D.T.U. Réglementation en vigueur Avis et notices techniques	
C1.1.4	Interpréter les symbolisations de la représentation d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage (traits, écriture...) et de sa cotation.		La représentation de l'ouvrage ou d'une partie de l'ouvrage est correctement traduite.
C1.1.5	Décrire une solution constructive à partir d'une représentation ou d'un objet.		La solution constructive est correctement définie.
C1.1.6	Mettre en relation les données caractéristiques d'un élément avec les données numériques et les documents graphiques d'un dossier.		Les informations et les données relevées sont concordantes et exploitables.

C1 - S'INFORMER ET ANALYSER			
C1.2	Analyser les contraintes de réalisation et d'une situation de chantier		
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C1.2.1	Prendre connaissance de l'environnement et de l'installation du chantier.	Tout ou partie des éléments suivants (numérique et/ou papier) : Maquette numérique 3D (issue du B.I.M....) Logiciels professionnels données informatiques,	L'environnement du chantier est correctement identifié : - les possibilités d'accès, de circulation et de stockage, - les réseaux disponibles, - les contraintes à respecter (horaires, bruits, nuisances, réseaux...), - la présence de matériaux dangereux.
C1.2.2	Identifier les		Les périodes, les durées

	interfaces du lot « menuiserie/age nancement » avec les autres lots et corps d'état.	réseau Internet... Situation et environnement du chantier (plan de masse, plan de situation, plan d'installation de chantier, etc.) Plan général de coordination (P.G.C.) Diagnostics (amiante, plumb...) Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Relevé de situation de chantier Plan d'intervention sur chantier	d'intervention et leurs interactions avec les autres corps d'état sont correctement identifiées sur le planning général du chantier et de l'entreprise.
C1.2.3	S'approprier le planning prévisionnel de l'entreprise.	(plan de masse, plan de situation, plan d'installation de chantier, etc.) Plan général de coordination (P.G.C.) Diagnostics (amiante, plumb...) Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Relevé de situation de chantier Plan d'intervention sur chantier	L'opération est située sans erreur sur le planning prévisionnel de l'entreprise.
C1.2.4	Lire et situer une opération sur un planning.	(plan de masse, plan de situation, plan d'installation de chantier, etc.) Plan général de coordination (P.G.C.) Diagnostics (amiante, plumb...) Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Relevé de situation de chantier Plan d'intervention sur chantier	Les moyens matériels choisis sont adaptés à l'intervention.
C1.2.5	Déterminer les moyens matériels disponibles et prendre en compte leurs capacités en vue de son intervention.	(plan de masse, plan de situation, plan d'installation de chantier, etc.) Plan général de coordination (P.G.C.) Diagnostics (amiante, plumb...) Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Relevé de situation de chantier Plan d'intervention sur chantier	La règle de mise en œuvre est applicable à la réalisation.
C1.2.6	Extraire de la norme une règle de mise en œuvre pour une réalisation donnée.	(plan de masse, plan de situation, plan d'installation de chantier, etc.) Plan général de coordination (P.G.C.) Diagnostics (amiante, plumb...) Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Relevé de situation de chantier Plan d'intervention sur chantier	

C2 - PREPARER

C2.1	Proposer et justifier des solutions techniques de mise en œuvre			UP1
				BC1
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation	
C2.1.1	Identifier les caractéristiques relatives : - aux ouvrages et produits, - aux matériaux et supports, - aux types de matériels, - à la qualité requise.	Tout ou partie des éléments suivants (numérique et/ou papier) : Maquette numérique 3D (issue du B.I.M....) Logiciels professionnels données informatiques, réseau Internet... Plans d'architecte ou de donneurs d'ordre Cahier des charges ou descriptif de l'ouvrage Dossier d'exécution : - plan d'ensemble, - plans d'exécution, - descriptif, - carnet de détails, - nomenclatures, - quantitatifs. Relevé de situation de chantier Normes de représentation graphique Catalogues, dossiers et fiches techniques des matériaux et produits N.F. D.T.U. Réglementation en vigueur Avis et notices techniques Machines portatives avec notices et fiches	L'inventaire des différentes caractéristiques est effectué sans erreur. Les données recueillies sont fiables.	
C2.1.2	Comparer les caractéristiques et les performances : - des ouvrages et des produits, - des quincailleries et des composants, - des matériaux et des supports, - des matériels portatifs.		Les caractéristiques et les performances sont repérées sans erreur. Les comparaisons effectuées permettent d'effectuer un choix judicieux.	
C2.1.3	Choisir en fonction de sa destination un produit, un matériau, un composant, une quincaillerie, une liaison.		Le résultat est compatible avec les données et les contraintes techniques.	

C2 - PREPARER			
C2.2	Traduire graphiquement une solution technique		UP1
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 2.2.1	Exécuter un croquis ou un schéma à main levée d'un élément ou d'une partie d'ouvrage, d'une liaison.	Tout ou partie des éléments suivants (numérique et/ou papier) : Maquette numérique 3D (issue du B.I.M....) Logiciels professionnels données informatiques, réseau Internet... Plans d'architecte ou de donneurs d'ordre Cahier des charges ou descriptif de l'ouvrage Dossier d'exécution : - plan d'ensemble, - plans d'exécution, - descriptif, - carnet de détails, - nomenclatures, - quantitatifs. Relevé de situation de chantier Normes de représentation graphique Catalogues, dossiers et fiches techniques des matériaux et produits N.F. D.T.U. Réglementation en vigueur	Le croquis traduit correctement les besoins exprimés.
C 2.2.2	Établir et tracer le relevé d'une situation de chantier, supports, partie d'ouvrage ou élément à remplacer/installer : - typologie, dimensions, - forme et géométrie, - nature des supports, - référentiels existants, - ...		Les relevés effectués sont conformes à la réalité. Le document établi est fiable et lisible. Les représentations sont pertinentes et exploitables en fabrication ou en lancement de commande.
C 2.2.3	Représenter à l'aide des moyens graphiques : - - des dessins d'exécution simples (détail d'une liaison, d'un assemblage, d'une fixation...), - - des représentations orthogonales d'éléments et/ou de sous-ensembles simples.		Les résultats respectent les données et les règles de représentation et de cotation. Les représentations sont pertinentes et exploitables. Les différents documents exécutés ne comportent pas d'erreur pour l'ouvrage.

C 2.2.4	Indiquer sur un croquis, un schéma ou un dessin d'exécution une cote fonctionnelle d'un élément extérieur à intégrer (composant, intervention, accessoire, mobilité...).	Avis et notices techniques	Les conditions de fonctionnement sont définies. Les renseignements fournis prennent en compte les différentes fonctions de l'ouvrage.
---------	--	----------------------------	--

C2 - PREPARER			
C2.3	Établir les quantitatifs de matière, de produits et de composants		
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 2.3.1	Identifier l'ensemble des ouvrages et produits, matériaux, quincailleries et accessoires...	Tout ou partie des éléments suivants (numérique et/ou papier) : Maquette numérique 3D (issue du B.I.M....) Logiciels professionnels données informatiques, réseau Internet... Plans d'architecte ou de donneurs d'ordre Cahier des charges ou descriptif de l'ouvrage Dossier d'exécution : - plan d'ensemble, - plans d'exécution, - descriptif, - carnet de détails, - nomenclatures, - quantitatifs. Relevé de situation de	Les éléments sont tous correctement listés et désignés.
C 2.3.2	Lister et quantifier les produits, composants, accessoires et les matériaux nécessaires à l'installation d'un ouvrage sur chantier.		Les quantitatifs sont exacts et permettent la mise en œuvre du chantier. L'inventaire des besoins est complet.
C 2.3.3	Renseigner un bordereau de chantier - les quantités matières, - les consommables ...		Les documents sont exploitables par l'entreprise.

		chantier Normes de représentation graphique Catalogues, dossiers et fiches techniques des matériaux et produits N.F. D.T.U. Réglementation en vigueur Avis et notices techniques	
--	--	--	--

C2 - PREPARER			
C2.4	Compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose		UP1
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 2.4.1	Compléter un mode opératoire d'installation ou de pose d'une partie d'ouvrage ou d'un élément : - décliner les opérations à effectuer, - associer les moyens matériels et les outillages aux tâches à exécuter, - prévoir les contrôles à effectuer, - identifier les risques, les situations dangereuses et les moyens d'accès.	Tout ou partie des éléments suivants (numérique et/ou papier) : Maquette numérique 3D (issue du B.I.M....) Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Logiciels professionnels données informatiques, réseau Internet... Plans d'architecte ou de donneurs d'ordre	Les différentes opérations sont correctement exploitables au niveau : - de la chronologie, - des moyens de mise en œuvre (matériels, outillages, contrôles...), - de l'association des tâches aux moyens disponibles, - du respect des normes et des consignes de sécurité.
C 2.4.2	Interpréter et traduire une notice de mise en œuvre établie par un fabricant de : - composants du bâtiment,	Cahier des charges ou descriptif de l'ouvrage Dossier d'exécution : - plan d'ensemble, - plans	Le mode opératoire établi traduit correctement : - les données du fabricant, - les normes en vigueur, - les consignes de sécurité. Le document est exploitable en situation.

	<ul style="list-style-type: none"> - produits et matériaux, - quincailleries et accessoires, - matériels et outillages, - ... 	<ul style="list-style-type: none"> d'exécution, - descriptif, - carnet de détails, - nomenclatures, - quantitatifs. <p>Relevé de situation de chantier</p> <p>Catalogues, dossiers et fiches</p> <p>techniques des matériaux et produits</p> <p>N.F. D.T.U.</p> <p>Réglementation en vigueur</p> <p>Avis et notices techniques</p> <p>Machines portatives avec notices et fiches de sécurité</p>	
--	---	--	--

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.1	Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages		
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.1.1	Regrouper et contrôler les matériels, matériaux, produits et ouvrages.	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Plans d'architecte ou de donneurs d'ordre Cahier des charges ou descriptif de l'ouvrage Dossier d'exécution :	Les matériels, matériaux et ouvrages sont regroupés selon les besoins.
C 3.1.2	Stocker et ranger rationnellement les matériels, matériaux et produits.		Les matériels et matériaux sont manipulés et stockés suivant les consignes et les recommandations des fournisseurs.
C 3.1.3	Conditionner et protéger les produits et ouvrages fabriqués.		Les produits et ouvrages fabriqués sont conditionnés et protégés selon les consignes.
C 3.1.4	Charger et/ou décharger les matériaux, matériels,		La manutention et le chargement respectent : - l'ordre de livraison et de mise en œuvre,

	produits et ouvrages.	- descriptif, - carnet de détails, - nomenclatures, - quantitatifs. Relevé de situation de chantier Bon de livraison, listing Dossiers et fiches techniques des matériaux et produits Réglementation en vigueur Avis et notices techniques Fiches de données de sécurité Équipement de protection individuelle Matériels d'emballage et de conditionnement Moyens de protection Matériel de manutention Transpalettes manuels Moyen de transport Espace de stockage Formation P.R.A.P.	- les principes de la prévention des risques liés à l'activité physique (P.R.A.P.). Les produits sont chargés en respectant les préconisations des fiches de données de sécurité. Le port des équipements de protection individuelle est effectif.
C 3.1.5	Attacher et sangler le chargement.		Le chargement est correctement arrimé et respecte le poids total autorisé en charge (P.T.A.C.).
C3.1.6	Respecter le temps alloué.		Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.2	Organiser et sécuriser son espace de travail		UP2
	Compétences détaillées	Conditions	
C3.2.1	Identifier les dangers propres au poste de travail : - environnement	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels	Les réseaux électriques sont identifiés. Les lignes nues sont consignées/isolées. Les situations dangereuses du poste de travail sont identifiées. Les voies de circulation sont définies.

	du chantier, - conditions climatiques, - co-activité, - circulations.	(I.N.R.S., O.P.P.B.T.P., C.A.R.S.A.T....) Dossier d'exécution du chantier	Les zones de déchargement sont identifiées. Le P.I.C. est respecté.
C 3.2.2	Identifier les dangers propres aux structures existantes.	Processus de mise en œuvre Planning d'intervention Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Avis et notices techniques Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé (modes opératoires et/ou consignes d'installation) Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Fiches sécurité machines et équipements Fiches de données de sécurité (F.D.S.) des produits employés Notices techniques des matériaux, outillages, matériaux et composants	Les baies et trémies sont protégées. Les surfaces de travail (dalles, planchers) en hauteur sont protégées. Les contraintes de l'existant (amiante, plomb...) sont identifiées.
C3.2.3	Organiser les zones d'intervention sur le chantier : - zones de travail, - zones de stockage, - zones de circulation.	Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Avis et notices techniques Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé (modes opératoires et/ou consignes d'installation) Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Fiches sécurité machines et équipements Fiches de données de sécurité (F.D.S.) des produits employés Notices techniques des matériaux, outillages, matériaux et composants	Les matériels, outillages sont disposés rationnellement en tenant compte : - de l'environnement de travail, - du plan d'intervention, - du travail à réaliser.
C3.2.4	Mettre en œuvre les méthodes de manutention.	Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Fiches sécurité machines et équipements Fiches de données de sécurité (F.D.S.) des produits employés Notices techniques des matériaux, outillages, matériaux et composants	Les principes de la prévention des Risques liés à l'activité Physique (PRAP) sont appliqués. Les points de levage sont définis et respectés. L'adéquation des moyens de manutention est vérifiée. Les moyens de manutention sont vérifiés. Les accessoires de levage sont conformes et vérifiés.
C3.2.5	Protéger l'environnement immédiat du chantier : - l'existant : locaux habités ou non, installations et matériaux... - les personnes et les biens.	Notices techniques des équipements de protection collectives et individuelles (E.P.C., E.P.I.) Matériels de protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux et des biens... Machines portatives et	Les locaux et les biens sont correctement protégés de tout dommage.
C3.2.6	Vérifier la présence des dispositifs de protection collective du chantier et alerter si nécessaire sa hiérarchie.	Matériels de protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux et des biens... Machines portatives et	Le contrôle est effectué selon le PPSPS ou le mode opératoire. Les protections collectives sont en place. Les anomalies sont détectées et signalées.

C3.2.7	Installer et/ou compléter les dispositifs de sécurité sur sa zone d'intervention.	outillages Moyens de manutention définis par l'entreprise Plateformes Moyens matériels associés Formations P.R.A.P. et S.S.T. Formation R 408 (utilisation échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants) Formation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Formation à l'habilitation électrique (B.S.)	Les équipements de protections collectives sont utilisés et les équipements de protection individuelle adaptés (EPI) sont portés.
C3.2.8	Installer les moyens d'accès et plates-formes de travail adaptés à la situation de chantier.		Les moyens d'accès sont conformes et adaptés à la situation du chantier.
C3.2.9	Préparer les matériels, machines électroportatives et outillages adaptés au chantier.		Les matériels et machines préparés correspondent aux besoins.
C3.2.10	Désinstaller et ranger les postes de travail et les zones d'activités en fin de chantier.		Les matériels sont déposés, contrôlés, stockés conformément au mode opératoire. L'identification et le tri des déchets sont réalisés. L'évacuation est effectuée.
C3.2.11	Alerter en cas de situation dangereuse.		Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie. Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent.
C3.2.12	Respecter le temps alloué.		Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.3	Vérifier la conformité des supports et des ouvrages		UP2
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.3.1	Contrôler et réceptionner les supports et référentiels : - le trait de niveau, - les caractéristiques	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Plans d'architecte ou de donneurs d'ordre	La présence du trait de niveau est vérifiée. La nature, les dimensions et la géométrie des supports sont correctement évaluées. La procédure de réception des supports est correcte. Les défauts et les anomalies sont

	géométriques, - les caractéristiques dimensionnelles , - la nature et les caractéristiques physiques des matériaux.	Cahier des charges ou descriptif de l'ouvrage Dossier d'exécution : - plan d'ensemble, - plans d'exécution, - descriptif, - carnet de détails, - nomenclatures, - quantitatifs. Relevé de situation de chantier Bon de livraison, listing Dossiers et fiches techniques des matériaux et produits N.F. D.T.U. Réglementation en vigueur Avis et notices techniques Fiches de contrôle	communiqués.
C 3.3.2	Contrôler et réceptionner les produits et ouvrages : - les caractéristiques géométriques, - les caractéristiques dimensionnelles , - l'aspect, la finition, l'absence de dégradations, la qualité, - la conformité technique des produits au regard de leur destination.	Plates-formes Équipement de protection individuelle Moyens de mesurage et de contrôle Formation R 408 (utilisation échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants)	Les caractéristiques des produits et des ouvrages sont conformes aux exigences du chantier. La procédure de réception des produits est correcte. Les défauts et les anomalies sont communiqués.
C 3.3.3	Contrôler quantitativement les produits et ouvrages à installer.	Plates-formes Équipement de protection individuelle Moyens de mesurage et de contrôle Formation R 408 (utilisation échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants)	Les quantités contrôlées correspondent aux besoins. Les défauts et les anomalies sont communiqués.
C3.3.4	Respecter le temps alloué.	Plates-formes Équipement de protection individuelle Moyens de mesurage et de contrôle Formation R 408 (utilisation échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants)	Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.4	Réaliser la dépose des ouvrages		UP2
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.4.1	Identifier les	Consignes de	L'identification des matériaux

	matériaux des ouvrages à déposer et les éléments à conserver.	travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Relevé de situation de chantier Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Informations des partenaires professionnels (I.N.R.S., O.P.P.B.T.P., C.A.R.S.A.T....) Réglementation en vigueur Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Fiches sécurité machines et équipements Matériels de protection collective et équipements de	permet le choix des moyens et matériels à utiliser. Les éléments à conserver sont intacts.
C 3.4.2	Déposer et évacuer les ouvrages existants en respectant les locaux, les biens et l'environnement .	Déposer et évacuer les ouvrages existants en respectant les locaux, les biens et l'environnement .	Le démontage permet la réutilisation du support. La protection des locaux, des biens et des personnes est assurée. L'évacuation est effectuée.
C 3.4.3	Identifier les matériaux et effectuer le tri sélectif des différents types de déchets suivant les conditions du chantier et les normes en vigueur : - produits revalorisés, - produits détruits, - produits récupérés et stockés.	Identifier les matériaux et effectuer le tri sélectif des différents types de déchets suivant les conditions du chantier et les normes en vigueur : - produits revalorisés, - produits détruits, - produits récupérés et stockés.	L'identification et le tri sont réalisés selon les recommandations.
C3.4.4	Respecter le temps alloué.	Respecter le temps alloué.	Le temps alloué est pris en compte.

		<p>l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux</p> <p>Formation à l'habilitation électrique (B.S.)</p>	
--	--	--	--

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.5	Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier		UP2
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.5.1	Identifier les contraintes de mise en œuvre, les obstacles, les réseaux, l'avancement imprévu ou le retard des travaux, la co-activité...	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Relevé de situation de chantier Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Matériels de protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux et des biens...	Les différentes contraintes organisationnelles sont identifiées et prises en compte.
C 3.5.2	Tracer l'implantation des ouvrages : - les axes, les alignements, les épaisseurs, les angles..., - le niveau, l'aplomb, les surfaces de référence (dessus, façade apparente, seuil, plan de travail...).	Moyens matériels associés Matériel de manutention Moyens de mesurage, de contrôle et de traçage Plates-formes Formations P.R.A.P. et S.S.T.	Les axes, alignements et repères sont implantés sans erreur. Les surfaces fonctionnelles de référence sont correctement positionnées.
C 3.5.3	Tracer les répartitions : - division arithmétique, symétrie par rapport à un axe... - calepinage de panneaux, répartition rectiligne ou circulaire...	Moyens matériels associés Matériel de manutention Moyens de mesurage, de contrôle et de traçage Plates-formes Formations P.R.A.P. et S.S.T.	Les répartitions respectent les caractéristiques des produits et des supports. Le calepinage est régulier et conforme aux exigences et aux normes.
C 3.5.4	Distribuer les	Formation R 408 (utilisation	La distribution est complète et

	ouvrages, produits et matériaux sur les différentes zones d'installation du chantier.	échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants)	rationnelle.
C3.5.5	Respecter le temps alloué.		Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.6	Réaliser des adaptations avec les machines portatives et l'outillage manuel		UP2
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.6.1	Relever les éléments : - dimensions, - angles, - formes.	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Notices techniques des matériaux, outillages, matériaux et composants Plan de travail et moyens de serrage	Les valeurs relevées permettent de réaliser le tracé. Les outils utilisés sont adaptés.
C 3.6.2	Reporter, tracer et traîner les éléments à adapter ou les gabarits.	Matériels de protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux et des biens... Moyens matériels associés Moyens de mesurage, de contrôle et de traçage	Les tracés correspondent à la forme à obtenir. Les gabarits sont exploitables.
C 3.6.3	Choisir et monter l'outil adapté à l'opération à réaliser.	Plan de travail et moyens de serrage Matériels de protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux et des biens... Moyens matériels associés Moyens de mesurage, de contrôle et de traçage	L'outil choisi est adapté à l'usinage à réaliser et au niveau de finition défini. Le montage de l'outil respecte les règles de sécurité.
C 3.6.4	Régler la machine et mettre en place les organes de sécurité.	Matériels de protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux et des biens... Moyens matériels associés Moyens de mesurage, de contrôle et de traçage	Le réglage effectué permet d'obtenir l'usinage désiré. Les organes de sécurité sont efficents (carters, aspiration...).
C 3.6.5	Couper et ajuster les éléments d'adaptation (tapées, pré-batis, pré-cadres, tasseaux).	Moyens de protection des locaux et des biens... Moyens matériels associés Moyens de mesurage, de contrôle et de traçage	L'élément est correctement immobilisé et permet l'usinage en toute sécurité. Les E.P.I. adaptés sont portés. L'état de surface obtenu répond aux exigences. La pièce est parfaitement adaptée.
C 3.6.6	Remettre le poste de travail dans son état	Machines portatives et	Les déchets sont identifiés, triés et évacués. L'outillage est nettoyé et rangé.

	initial.	outillages Système d'aspiration mobile (copeaux...)	
C3.6.7	Respecter le temps alloué.		Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.7	Poser les menuiseries extérieures et les fermetures		
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.7.1	Présenter les menuiseries et les fermetures pour la mise en position provisoire.	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Réglementation en vigueur (accessibilité P.M.R....) Calepins de chantier Mémento étanchéité à l'air Notices techniques des matériels, outillages, matériaux, composants et quincailleries Fiches de données de sécurités (F.D.S.) des produits employés	La mise en position est correcte. Le mode opératoire est respecté.
C 3.7.2	Ajuster et maintenir en position temporaire les ouvrages.	Matériels de protection collective et équipements de protection individuels	Le maintien en position est conforme aux contraintes et aux spécifications.
C 3.7.3	Régler les ouvrages - niveau et aplomb, - alignement, jeux, épaisseurs...	Moyens de protection des	Le positionnement de l'ouvrage est conforme aux plans et aux instructions.
C 3.7.4	Reconnaître et mettre en œuvre les fixations adaptées : - scellement hydraulique, - scellement chimique, - fixation mécanique.		Les consignes de mise œuvre sont respectées (niveaux, aplombs...). Les fixations respectent les contraintes imposées.
C 3.7.5	Régler les mobilités et les organes de fonctionnement de l'ouvrage (translation, rotation...).		Les réglages respectent les conditions fonctionnelles de l'ouvrage.
C 3.7.6	Installer les		La mise en œuvre respecte les

	garnitures et les accessoires, les éléments de décoration et de sécurité.	locaux, des biens, des ouvrages... Moyens matériels associés Moyens de mesurage, de contrôle et de traçage Places-formes Machines portatives et outillages Système d'aspiration mobile (copeaux...) Plan de travail et moyens de serrage Produits et accessoires de fixation et de scellement Produits de retouche, de finition et d'étanchéité Formations P.R.A.P. et S.S.T. Formation R 408 (utilisation échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants) Formation à l'habilitation électrique (B.S.)	critères esthétiques et fonctionnels.
C 3.7.7	Réaliser les opérations de finition et de retouche sur le chantier.	Moyens de mesurage, de contrôle et de traçage Places-formes Machines portatives et outillages Système d'aspiration mobile (copeaux...)	Les opérations de finition sont bien exécutées. L'esthétique est respectée.
C 3.7.8	Protéger les ouvrages posés.	Produits et accessoires de fixation et de scellement Produits de retouche, de finition et d'étanchéité Formations P.R.A.P. et S.S.T.	La protection est adaptée à l'ouvrage et à son environnement. La protection est correctement installée.
C 3.7.9	Respecter le temps alloué.	Formation R 408 (utilisation échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants) Formation à l'habilitation électrique (B.S.)	Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.8	Poser les aménagements intérieurs et les agencements		UP2
	Compétences détaillées	Conditions	BC2
C 3.8.1	Présenter de façon provisoire les éléments d'agencement	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie	La mise en position est correcte. Le mode opératoire est respecté.

	et/ou de mobilier selon l'implantation.	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Réglementation en vigueur (accessibilité P.M.R., ...) Notices techniques des matériels, outillages, matériaux, composants et quincailleries Fiches de données de sécurités (F.D.S.) des produits employés Matériels de protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux, des biens, des ouvrages... Moyens matériels associés	
C 3.8.2	Ajuster et maintenir en position temporaire les différents éléments ou composants.	Le maintien en position est conforme aux contraintes et aux spécifications.	
C 3.8.3	Assembler et solidariser entre eux les différents éléments ou composants.	L'utilisation des matériels est rationnelle.	
C 3.8.4	Régler les positions : - niveau et aplomb, - alignement, jeux, épaisseurs...	Le positionnement de l'ouvrage est conforme aux plans et aux instructions.	
C 3.8.5	Mettre en œuvre les fixations adaptées au support : - scellement hydraulique, - scellement chimique, - fixation mécanique.	Les consignes de mise œuvre sont respectées (niveaux, aplombs...). Les fixations respectent les contraintes imposées.	
C 3.8.6	Régler les mobilités et les organes de fonctionnement : (translation, rotation...).	Les réglages respectent les conditions fonctionnelles de l'ouvrage.	
C 3.8.7	Installer les habillages et les accessoires, les éléments de décoration ou de finition.	La mise en œuvre respecte les critères esthétiques et fonctionnels.	
C 3.8.8	Réaliser les opérations de finition et de retouche sur le chantier.	Les opérations de finition sont bien exécutées. L'esthétique est respectée.	

C 3.8.9	Protéger les ouvrages posés.	Formations P.R.A.P. et S.S.T. Formation R 408 (utilisation échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants) Formation à l'habilitation électrique (B.S.)	La protection est adaptée à l'ouvrage et à son environnement. La protection est correctement installée.
C 3.8.10	Respecter le temps alloué.		Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.9	Poser les revêtements muraux et plafonds, les parquets, les terrasses		
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.9.1	Installer les éléments supports de répartition : - solives, lambourdes, plaques, plots..., - tasseaux, cadres..., - lisses et profils...	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Réglementation en vigueur (accessibilité P.M.R....) Notices techniques des matériels, outillages, matériaux, composants et quincailleries Fiches de données de sécurités (F.D.S.) des produits employés Matériels de	Les prescriptions des normes de positionnement sont respectées.
C 3.9.2	Régler les ouvrages et supports : - niveau, aplomb, - alignement, planéité.		Les références de niveau, d'aplomb, d'alignement et de planéité sont respectées.
C 3.9.3	Reconnaitre les supports, les produits de liaison et les fixations.		Les produits sont adaptés. Les consignes sont respectées.
C 3.9.4	Mettre en œuvre les fixations adaptées :		Les consignes de mise œuvre sont respectées. La résistance des fixations est conforme aux prescriptions

	- collage, clouage, vissage, clipsage, - scellement hydraulique, chimique, mécanique...	protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux, des biens, des ouvrages... Moyens matériels associés Moyens de mesusage, de contrôle et de traçage Plates-formes Machines portatives et outillages Système d'aspiration mobile (copeaux...) Plan de travail	(stabilité solidité, sécurité...).
C 3.9.5	Mettre en œuvre les produits : - lambris assemblés ou lambris panneaux, - habillages muraux, moulures, chambranles, cimaises..., - plafonds bois décoratifs et faux plafonds, corniches...		Les consignes de mise œuvre sont respectées (jeux périphériques, joints de dilatation...). Les opérations d'ajustage sont bien exécutées (qualité des coupes, finition...). Les fixations respectent les contraintes imposées par les matériaux et supports. L'esthétique est respectée.
C 3.9.6	Poser les revêtements de plancher en bois et dérivés (dalles, panneaux, massif...).		Le revêtement de plancher en bois et dérivés est posé conformément aux règles et aux procédures de mise en œuvre.
C 3.9.7	Poser des parquets traditionnels, collés et flottants, plinthes...		Les consignes de mise œuvre sont respectées (jeux périphériques, joints de dilatation...). Les produits installés respectent la qualité décorative de l'ouvrage.
C 3.9.8	Poser le platelage extérieur en bois et composite.		Le platelage extérieur est posé conformément aux règles de mise en œuvre. Les produits installés respectent la qualité décorative de l'ouvrage.
C 3.9.9	Réaliser les opérations de finition et de retouche sur le chantier.	Formation à l'habilitation électrique (B.S.)	Les consignes de mise en œuvre sont respectées L'aspect esthétique est respecté.
C 3.9.10	Protéger les ouvrages posés.		La protection est adaptée à l'ouvrage et à son environnement. La protection est correctement installée.
C 3.9.11	Respecter le temps alloué.		Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.10	Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation		
		UP2	BC2
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.10.1	Reconnaitre les produits : - d'étanchéité, - de jointolement, - de calfeutrement, - d'isolation.	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.)	Les produits sont identifiés. Les caractéristiques et les contraintes sont établies.
C 3.10.2	Mettre en œuvre les produits : - d'étanchéité à l'air, - d'étanchéité à l'eau sur menuiseries extérieures.	Plan d'installation de chantier (P.I.C.) Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Réglementation en vigueur (accessibilité P.M.R...) Calepins de chantier	Les consignes de mise œuvre sont respectées. Les étanchéités (à l'air et à l'eau) sont assurées.
C 3.10.3	Mettre en œuvre les produits de jointolement et de calfeutrement : - sur les menuiseries intérieures, - sur les agencements, - sur les habillages et les revêtements.	Mémento étanchéité à l'air Notices techniques des matériels, outillages, matériaux, composants et quincailleries Fiches de données de sécurités (F.D.S.) des produits	Les consignes de mise œuvre sont respectées. Les joints sont conformes.
C 3.10.4	Mettre en œuvre les isolants thermiques et acoustiques sur : - cloisons, habillages... - planchers, parquets, lambris, plafonds.	employés Matériels de protection collective et équipements de protection individuels Moyens de protection des locaux, des biens, des ouvrages... Moyens matériels associés	Les consignes de mise œuvre et les réglementations sont respectées. Les produits sont correctement installés.
C 3.10.5	Installer ou remplacer des	Moyens de	Les principes de la prévention des Risques liés à l'activité Physique

	vitrages et miroiteries sur des travaux neufs ou en rénovation : - sur les menuiseries extérieures et intérieures... - sur les agencements et mobiliers... - ...	mesurage, de contrôle et de traçage Plateformes portatives et outillages Machines Système d'aspiration mobile (copeaux...) Plan de travail et moyens de serrage Produits et accessoires de fixation et de scellement Produits verrier et miroiteries prêts à poser Produits de retouche, de finition et d'étanchéité Formations P.R.A.P. et S.S.T. Formation R 408 (utilisation échafaudages de pied) Formation R 457 (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants)	(P.R.A.P.) sont appliqués. Les consignes de mise œuvre sont respectées. Les produits sont correctement installés. Le calage est conforme. L'étanchéité est assurée. Le produit est nettoyé et protégé.
C3.10.6	Respecter le temps alloué.		Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.11	Maintenir les matériels et les outillages en état		
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C 3.11.1	Contrôler l'état général du matériel et des éléments de sécurité.	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Réglementation en vigueur Instruction permanentes de sécurité (I.P.S.) Matériels de protection collective et	Les anomalies constatées sont signalées.
C 3.11.2	Contrôler l'état de coupe de l'outillage.		L'état de coupe des outils est vérifié et est conforme aux données.

C 3.11.3	Affûter les outillages manuels.	équipements de protection individuels Moyens matériels associés Machines portatives et outillages Outilage spécifique de maintenance Matériels d'affûtage pour outillage manuel Système d'aspiration mobile (copeaux) Notices techniques des matériels, outillages Outils de coupe standard et accessoires de remplacement Produits de nettoyage et d'entretien Fiches de données de sécurités (F.D.S.) des produits employés	L'affûtage est réalisé correctement et en toute sécurité.
C 3.11.4	Remplacer les outils de coupe sur les machines portatives.	équipements de protection individuels Moyens matériels associés Machines portatives et outillages Outilage spécifique de maintenance Matériels d'affûtage pour outillage manuel Système d'aspiration mobile (copeaux) Notices techniques des matériels, outillages Outils de coupe standard et accessoires de remplacement Produits de nettoyage et d'entretien Fiches de données de sécurités (F.D.S.) des produits employés	Le remplacement des outils de coupe est conduit sans risque ni erreur.
C 3.11.5	Nettoyer et assurer la maintenance des matériels de chantier.	équipements de protection individuels Moyens matériels associés Machines portatives et outillages Outilage spécifique de maintenance Matériels d'affûtage pour outillage manuel Système d'aspiration mobile (copeaux) Notices techniques des matériels, outillages Outils de coupe standard et accessoires de remplacement Produits de nettoyage et d'entretien Fiches de données de sécurités (F.D.S.) des produits employés	La maintenance est effectuée suivant la méthode prescrite.
C3.11.6	Respecter le temps alloué.	équipements de protection individuels Moyens matériels associés Machines portatives et outillages Outilage spécifique de maintenance Matériels d'affûtage pour outillage manuel Système d'aspiration mobile (copeaux) Notices techniques des matériels, outillages Outils de coupe standard et accessoires de remplacement Produits de nettoyage et d'entretien Fiches de données de sécurités (F.D.S.) des produits employés	Le temps alloué est pris en compte.

C3 - METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER			
C3.12	Assurer la maintenance des ouvrages		UP2
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C3.12.1	Analyser les opérations de maintenance préconisées dans le diagnostic.	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Diagnostic des dysfonctionnements de l'ouvrage Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) Dossier	L'analyse est pertinente. Les opérations de maintenance sont correctement identifiées.
C3.12.2	Localiser les organes des ouvrages à entretenir et/ou à réparer.	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Diagnostic des dysfonctionnements de l'ouvrage Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) Dossier	Les organes à entretenir sont repérés et correspondent au contrat de maintenance. La localisation des organes est effectuée en toute sécurité.

C3.12.3	Protéger les existants.	d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (D.I.U.O.) Contrat de maintenance Documents fournisseur Notices d'entretien Dossier de maintenance Procédure de mise en sécurité de l'ouvrage Outilage Fournitures de remplacement. Lubrifiants Outils de contrôle et de réglage Matériels de protection Formation à l'habilitation électrique (B.S.)	La protection des ouvrages et de la zone d'intervention est efficace et adaptée.
C3.12.4	Effectuer les opérations de maintenance et/ou de réparation : - démontage et montage, - remplacement d'organes simples (fermeture porte, poignée, bâillet...), - remplacement d'éléments défectueux (bois, verre...), - graissage, - réglage de jeux fonctionnels.	Contrat de maintenance Documents fournisseur Notices d'entretien Dossier de maintenance Procédure de mise en sécurité de l'ouvrage Outilage Fournitures de remplacement. Lubrifiants Outils de contrôle et de réglage Matériels de protection Formation à l'habilitation électrique (B.S.)	Les habillages et accessoires sont démontés sans détérioration et leurs emplacements sont repérés. Le remplacement des éléments défectueux est adapté. Les points de graissage sont identifiés et la lubrification est correctement effectuée. Après remontage et essais, l'ouvrage retrouve sa fonctionnalité et sa configuration d'origine.
C 3.12.5	Respecter le temps alloué.	Contrat de maintenance Documents fournisseur Notices d'entretien Dossier de maintenance Procédure de mise en sécurité de l'ouvrage Outilage Fournitures de remplacement. Lubrifiants Outils de contrôle et de réglage Matériels de protection Formation à l'habilitation électrique (B.S.)	Le temps alloué est pris en compte.

C4 - COMMUNIQUER			
C4.1	Communiquer avec les différents partenaires		
	Compétences détaillées	Conditions	Critères d'évaluation
C4.1.1	S'exprimer oralement et par écrit sur la mise en œuvre de son ouvrage.	Documentation technique Planning de chantier Fiche de travail effectué	La formulation et le vocabulaire employé sont adaptés à l'interlocuteur.
C 4.1.2	Rendre compte d'une activité : - les étapes de réalisation, - les temps passés, - les problèmes rencontrés, - les contraintes, - les solutions apportées, - les contrôles effectués, - les matières et	Fiche de temps Fiche de contrôle Fiche de matière d'œuvre Fiche de suivi	Les aléas sont identifiés et exprimés. Les fiches faisant état des temps passés, des matières consommées, des contrôles effectués... sont exploitables.

	produits consommés.	
C 4.1.3	Compléter des documents de suivi de chantier.	Les documents de suivi du chantier sont correctement renseignés.

Savoirs associés aux compétences

Savoirs technologiques en référence à la définition des ouvrages
(cf. R.A.P. chapitre 3.2 Les ouvrages et/ou produits installés)

S1 - L'entreprise et son environnement

- 1. Les intervenants
 - 2. Le déroulement d'une opération de construction
 - 3. Les systèmes économiques
- S2 - La communication technique**
- 1. Les systèmes de représentation
 - 2. Les documents techniques
 - 3. Les outils de communication
- S3 - Le confort de l'habitat**
- 1. L'isolation thermique
 - 2. L'isolation acoustique
 - 3. L'étanchéité à l'eau et à l'air
 - 4. L'aération et la ventilation
 - 5. La protection incendie
 - 6. Les accès et dégagements dans le bâtiment
 - 7. L'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées

S4 - Les ouvrages

- 1. Les généralités
 - 2. L'étude des ouvrages
 - 3. La manutention, le conditionnement, le stockage et le chargement des ouvrages
- S5 - Les matériaux, les produits et les composants**
- 1. Les matériaux bois et dérivés du bois
 - 2. Les matériaux connexes et complémentaires
 - 3. Les produits : assemblage, fixation, étanchéité, traitement et finition
 - 4. Les composants : produits manufacturés, quincailleries, accessoires...
- S6 - Les moyens et techniques de mise en œuvre des ouvrages**
- 1. L'outillage électroportatif
 - 2. Les moyens et les techniques d'assemblage et de montage des ouvrages
 - 3. L'installation de chantier
 - 4. La réception des ouvrages sur chantier
 - 5. Les moyens et techniques de relevé de mesure, d'implantation et de contrôle
 - 6. Les moyens et technique de fixation
 - 7. Les moyens et techniques de maintenance des outillages, des équipements et des matériels de chantier
- S7 - Santé et sécurité au travail**
- 1. Les documents de la prévention des risques
 - 2. Les acteurs et les partenaires de la prévention
 - 3. L'identification des dangers, l'analyse des risques et les mesures de prévention
 - 4. Les mesures de prévention adaptées au métier
 - 5. Les risques liés au travail en hauteur
 - 6. Les risques spécifiques
 - 7. L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier
 - 8. Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail
 - 9. Les travaux à proximités de réseaux aériens

Mise en relation des compétences et des savoirs associés

CAPACITÉS		COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS						
			S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
S'INFORMER ANALYSER	C1	1 - Identifier et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage		X	X	X	X		
		2 - Analyser les contraintes de réalisation et une situation de chantier	X	X	X	X	X	X	X
PRÉPARER	C2	1 - Proposer et justifier des solutions techniques de mise en œuvre	X	X	X	X	X	X	X
		2 - Traduire graphiquement une		X		X	X	X	

		solution technique						
		3 - Établir les quantitatifs de matière, de produits et de composants	X		X	X		
		4 - Compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose	X		X		X	X
METTR EN ŒUVRE SUR CHANTIER	C3	1 - Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages			X	X	6.3	X
		2 - Organiser et sécuriser son espace de travail			X		X	X
		3 - Vérifier la conformité	X		X	X	X	

	mité des supports et des ouvrages						
	4 - Réaliser la dépose des ouvrages			X		X	X
	5 - Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier	X		X		X	X
	6 - Réaliser des adaptations avec les machines portatives et l'outillage manuel	X		X	X	X	X
	7 - Poser les menuiseries extérieures et les fermetures	X	X	X	X	X	X
	8 - Poser les aménagements intérieurs et	X	X	X	X	X	X

		les agenc ement s						
		9 - Poser les revêtements muraux et plafonds, les parquets	X	X	X	X	X	X
		10 - Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation	X	X	X	X	X	X
		11 - Maintenir les matériaux et les outillages en état					X	X
		12 - Assurer la maintenance des ouvrages			X	X	X	X
COM MUNI-QUER	C4	1 - Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise	X	X				

SAVOIRS TECHNOLO- GIQUES ASSOCIÉS	S1 - L'entr eprise et son enviro nneme nt							
	S2 - La communication technique							
	S3 - Le confort de l'habitat							
	S4 - Les ouvrages							
	S5 - Les matériaux, les produits et les composants							
	S6 - Les moyens et techniques de mise en œuvre des ouvrages							
	S7 - Santé et Sécurité au travail							

SPÉCIFICATION DES NIVEAUX D'ACQUISITION ET DE MAÎTRISE DES SAVOIRS

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte avec ses images à partir de l'extrait du Journal officiel électronique authentifié accessible en bas de page

S	Savoirs	Niveaux			
		1	2	3	4
S1	L'entreprise et son environneme nt				
S1.1	Les intervenants				
	1.11 - Les différents partenaires Architecte, donneur d'ordre Maître d'ouvrage Maître d'œuvre	x x x x x x x x x			

	Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (C.S.P.S.) Bureaux d'études techniques Économistes de la construction Organismes spécialisés : - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) - Forêt Cellulose Bois-construction, Ameublement (F.C.B.A.) - Organismes de normalisation - Organismes de contrôle - Organismes de qualification - Organismes de prévention - Labels	x x x x			
	Différents corps d'état Responsables et techniciens de l'atelier de fabrication		x x		
	Services techniques des collectivités territoriales et des entreprises Fournisseurs	x x			
	1.12 - Les entreprises Qualification	x x x			

	<ul style="list-style-type: none"> , classification et certification des entreprises Structures et statuts des entreprises Personnel des entreprises Syndicats et organismes professionnels Syndicats salariés Conventions collectives 	x	x	x	
S 1.2	Le déroulement d'une opération de construction				
	<ul style="list-style-type: none"> 1.2.1 - Procédure administrative Demande de permis de démolir Déclaration de travaux Permis de construire : les formalités Permis de construire modificatif Déclaration d'ouverture de chantier Déclaration d'achèvement des travaux Dossier contractuel : <ul style="list-style-type: none"> - Cahier des Clauses Techniques Particularières - Documents graphiques 	x	x	x	x
	<ul style="list-style-type: none"> 1.22 - Garanties et responsabilités de l'entreprise 	x	x	x	x

	Responsabilité de l'entreprise jusqu'à la réception de l'ouvrage Responsabilité civile professionnelle Garantie Réception des travaux - livraison par l'entreprise Service-après-vente (S.A.V.)	x				
S1.3	Les systèmes économiques					
	Notion de clients : - clients particuliers - collectivités publiques - sociétés... Sous-traitance et co-traitance Notion de fournisseurs	x x x x x x				

S	Savoirs	Niveaux			
S2	La communication technique	1	2	3	4
S2.1	Les systèmes de représentation				
	2.11 - Les différents types de représentation Croquis et schéma Esquisse Dessin		x x x x x		

d'ensembl e Dessin de définition Dossier d'architect e Perspectiv e Perspectiv e éclatée			
2.12 - La représenta tion des ouvrages Règles et convention s des représenta tions selon les règles en vigueur Règles et normes relatives aux différents types d'ouvrages Identificati ons des liaisons démontabl es et/ou permanent es Représen tation des matériaux et des produits utilisés en menuiseri e et agenceme nt Définition des grandeur (éléments parallèles aux plans vertical et horizontal) : - linéaires - angulaires - géométriq ues (forme, jeu,		x x x x x x x x	

	position...) - surfaciques et volumiques			
	2.13 - Les outils de représentation Outils manuels : - tracé manuel d'épures - tracé à main levée, croquis, détails... Outils informatisés : Exploitation de logiciels volumiques métier de menuiserie Modélisation numérique 3D : - fonctionnalités d'affichage - fonctions volumiques - visualisation de l'ouvrage - modèle 3D en fonction de son arbre de construction court (exemple détail d'assemblage simple) - spécification dimensionnelles,		x x x	

Calepins de chantier Liste quincaillerie Liste commande matière Nomenclatures Documents fournisseurs Extraits du Cahier des Clauses Techniques Particularités					
---	--	--	--	--	--

S	Savoirs	Niveaux			
		1	2	3	4
S2	La communication technique	1	2	3	4
S2.2	Les documents techniques (suite)				
	2.21 - Le dossier d'étude et de chantier (suite) Planning de chantier du lot attribué à l'entreprise Fiche de sortie matière Mode opératoire de mise en œuvre (adaptation, montage, pose, finition...) Planning de phases Fiche de relevés Fiche de contrôle qualité			x x x x x x x	

	Fiche de suivi				
	2.22 - La cotation Références de cotation (surface, axes, repères...) Cotation bâtiment Cotes de niveau Intervalle de tolérance Cotes directes ou calculées		x x x x x		
	2.23 - Les documents normés N.F. D.T.U. Normes Classification Avis techniques		x x x x		
S2.3	Les outils de communication				
	2.31 - Les langages de description structurée Organigrammes Histogrammes, graphiques, abaques Graphe : GANTT...	x x x x			
	2.32 - La communication Moyens de communication verbaux et gestuels Moyens de communication écrits			x x x	

S	Savoirs	Niveaux				

S 3	Le confort de l'habitat	1	2	3	4
S 3.1	L'isolation thermique				
	3.1.1 - Notions liées aux échanges thermiques : Propagation de la chaleur Conductivité thermique Résistance thermique Déperdition de chaleur Pont thermique	x x x x x x			
	3.1.2 - Mise en œuvre des produits d'isolation thermique Lecture de documents fournisseur Choix et/ou justification de la nature et de position de l'isolant			x x x	
S 3.2	L'isolation acoustique				
	3.2.1 - Notions liées à la propagation des sons	x			
	3.2.2 - Mise en œuvre des produits d'isolation acoustique Lecture de documents fournisseur Choix et/ou justification de la nature et de position de l'isolant			x x x	

S	Savoirs	Niveaux			
S 3	Le confort de l'habitat	1	2	3	4
S 3.3	L'étanchéité à l'eau et à l'air				
	3.3.1 - Notions liées à la migration de l'eau Remontées capillaires Infiltration et condensation Désordre dus aux infiltrations	x x x x			
	3.3.2 - Notions liées aux infiltrations d'air Principales causes des infiltrations d'air Principaux points des fuites d'air	x x x			
	3.3.3 - Mise en œuvre des produits d'étanchéité à l'eau et à l'air Lecture de documents fournisseur Choix et/ou justification de la nature de l'isolant			x x x	
S 3.4	L'aération et la ventilation				
	3.4.1 - L'aération et la ventilation		x x x		

	des locaux d'habitation Ventilation naturelle Ventilation mécanique contrôlée Notions de réglementation en vigueur		x		
	3.4.2 - La ventilation des parois, verticales, horizontales et obliques Notions de parois chaudes et froides		x x		
S 3.5	La protection incendie				
	Principes Réaction au feu Résistance au feu Solutions techniques - choix et positionnement des matériaux - mise en œuvre	x x x			
			x x x		
S 3.6	Les accès et dégagement dans le bâtiment				
	Identification des locaux en fonction de leur usage Détermination des accès en fonction des locaux : - pompiers - rampes d'accès... - flux de personnes	x x x x x			

S3.7	L'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées			
	<p>Différents types de handicaps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnes à mobilité réduite (P.M.R.)... <p>Notions d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements</p>	x x x	x x	

	<p>commerciaux, culturels, sociaux, scolaires, sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> - bâtiments tertiaires <p>Fonctions technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structure - enveloppe - équipements techniques - aménagement et finitions <p>Principes constructifs (poteaux-dalles béton, acier, bois, murs rideau, systèmes modulaires...)</p> <p>Facteurs influant sur l'architecture (région, histoire, climat)</p>			
	<p>4.1.2 - Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement</p> <p>Engagements internationaux</p> <p>Orientations nationales Grenelle de l'environnement</p> <p>Réglementation thermique</p> <ul style="list-style-type: none"> - principaux objectifs 	x x x x x x x x		
	<p>4.1.3 - Impact environnemental d'une</p>	x x x		

réduction du bruit, préservation des sols				
4.1.5 - Gestion de l'environnement du site et des déchets produits Règles de tri des déchets et circuits d'élimination		x x x		

	<p>techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * résistance et contrainte * esthétique * <p>démontabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - cohérence des liaisons - contraintes et conditions de mise en œuvre : faisabilité 			
	<p>Ergonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - confort mobilier et agencement - volumes de rangement - composants modulaires - configuration et choix des agencements - réglementation en vigueur Domaines d'utilisation des matériaux constituant l'ouvrage Compatibilité des matériaux et des produits 	x x x x x x x		
	<p>4.23 - Les organes de mobilité et de condamnation</p> <p>Organes de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rotation - translation <p>Organes d'immobilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - systèmes classiques et fermetures <p>Choix des organes</p>		x x x x x x	

	Technologies auxiliaires : - asservissem ents électriques ou pneumatique s - maintiens mécaniques, hydrauliques et pneumatique s	x x			
--	--	--------	--	--	--

S4	Les ouvrages (cf. R.A.P. chapitre 3.2 Les ouvrages et/ou produits réalisés)	1	2	3	4
S4.3	La manutention , le conditionnement, le stockage et le chargement des ouvrages				
	Caractéristiques des produits et des ouvrages à déplacer (masse, volume, conditions d'équilibre) Conditionnement et protections et emballages - caractéristiques des ouvrages à emballer (masse, volume...) - techniques manuelles de conditionnement		x x x x x x x x x x x		

	(emballage...) - matériels de conditionne ments (emballuse automatique ...) Stockage des ouvrages, sous- ensembles, composants, matériaux et produits Manutention , manœuvres et déplacement s Chargement s manuels et mécaniques - plan et liste de chargement - matériels : chariot, élévateur...				
--	--	--	--	--	--

S	Savoirs	Niveaux			
		1	2	3	4
S5	Les matériaux, les produits et les composants (cf. R.A.P. chapitre 3.3 Les matériaux et produits utilisés - R.A.P.)				
S5.1	Les matériaux bois et dérivés du bois				
	Dénomination et description des matériaux d'usage courant de la profession			x x x x	

	Caractéristiques géométriques et dimensionnelles Domaine d'utilisation Propriétés physiques, chimiques ; mécaniques				
	Performances écologiques - Développement durable Processus et procédés d'obtention		x x		
S5.2	Les matériaux connexes et complémentaires				
	Matériaux connexes utilisés en menuiserie et agencement Matériaux naturels : terre cuite... Matériaux : acier, béton... Matériaux agglomérés, à base de plâtre, de ciment...		x x x x		
	Pour les matériaux ci-après : Matériaux isolants (thermique, phonique). Fibres : végétales, animales, minérales, synthétiques . Films, écrans - nature et composition			x x x x x x x x x x	

	<ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques géométriques et dimensionnelles - propriétés mécaniques - propriétés physiques et de perméabilité - performances technologiques - performances écologiques - développement durable - domaines d'utilisation. 				
S5.3	Les produits : assemblage, fixation, étanchéité, traitement et finition				
	<p>Produits de fixation et d'assemblage, produits d'étanchéité, produits de traitement, de préservation et de finition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - classification des différents produits, leur nature - caractéristiques commerciales et/ou normalisées - domaines d'utilisation 			x x x x x	
	- propriétés	x			

	physiques, mécaniques, chimiques				
S5.4	Les composants : produits manufacturés, quincaillerie s, accessoires ...				
	Classification des différents composants, leur nature Différents types de quincaillerie et d'accessoires Domaines d'utilisation et mise en œuvre, précautions d'emploi Description de leur fonctionnement Exploitation de fiches techniques et de catalogues			x x x x x	

S	Savoirs	Niveaux			
S6	Les moyens et techniques de mise en œuvre des ouvrages	1	2	3	4
S6.1	L'outillage électroportatif				
	6.11 - Les différents types de machines électroportat			x x x x	

	ives Visseuse- perceuse, perceuse- perforateur, scies circulaires (filaire, plongeante, à onglet, radiale), scie sauteuse, rabot électrique, défonceuse, affleureuse, rainureuse, ponceuses (à bande, vibrante, orbitale), agrafeuse, cloueur, visseuse automatique ...			
	6.12 - Les caractéristiques des machines électroportatives Machines portatives : - capacités, encombrement - amplitude (déplacements courses...) - mise et maintien en position des pièces - limites d'utilisation - puissance, maniabilité, précision - sécurité associée		x x x x x x x x	
	6.13 - Les outillages de coupe Typologie : - terminologie et classification des outillages - domaine		x x x x x x x	

	d'utilisation et moyens associés Choix des outillages : - critères fonctionnels : nature du matériau, géométrie et qualité de la forme à générer				
	6.14 - La cinématique de la coupe Caractéristiques cinématiques : - vitesse d'avance - vitesse de coupe - fréquence de rotation Caractéristiques de l'outil - nature de l'outil - nature de l'arête tranchante - durée de coupe... - relation entre les critères d'état de surface et les caractéristiques cinématiques		x x x x x x x x x x x x x x x		

S	Savoirs	Niveaux			
		1	2	3	4
S6	Les moyens et techniques de mise en œuvre des ouvrages				
S6.2	Les moyens et les techniques d'assemblage et de				

	<ul style="list-style-type: none"> * épure * gammes de montage - matériels * gabarits * espaces de montage 			
S6.3	L'installation de chantier			
	<p>Principe de l'installation de chantier : cantonnement - équipements de vie (réfectoire, vestiaire, sanitaire) et de secours</p> <p>Aire de stockage des ouvrages, des matériaux et des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - principes et règles de stockage - zones et aires de stockage (au sol, verticales...) <p>Aire de stockage des déchets (tri, évacuation)</p>		x x x x x x	
	<p>Manutention et levage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques des ouvrages à déplacer, à lever (masse, volume, centre de gravité, conditions d'équilibre) - code de levage (trajectoire, charges, arrimage, stabilité...) - matériels 		x x x x x x x	

	(transpalette , chariot, élévateur, grue...) Moyens associés à la sécurité Matériel de travail en hauteur : types d'échafaudages, nacelles... Réseaux : passage des réseaux (alimentation du chantier en eau, électricité...)				
--	---	--	--	--	--

S	Savoirs	Niveaux			
		1	2	3	4
S6	Les moyens et techniques de mise en œuvre des ouvrages				
S6.4	La réception des ouvrages sur chantier				
	6.41 - Les procédés Contrôle quantitatif : nb d'ouvrages, de pièces, de quincaillerie, d'accessoires, de produits... Contrôle qualitatif : état général, conformité... Contrôle de caractéristiques : - contrôle géométrique : planéité, forme, équerrage, symétrie, angulaire...			x x x x x x	

	- contrôle dimensionne l : longueur, largeur, épaisseur...				
	6.42 - Les moyens Contrôle quantitatif : fiche de suivi, listes, bordereau de livraison, plans des ouvrages... Contrôle qualitatif : visuel, échantillons ... Contrôle géométrique : instruments de contrôle géométrique (équerre, laser, rapporteur d'angle...) Contrôle dimensionne l : instruments de contrôle de longueur (mètre, pige, laser, pied à coulisse...)			x x x x x x x	
S6.5	Les moyens et techniques de relevé de mesure, d'implantation et de contrôle				
	6.51 - Les procédés Relevé de mesures d'un espace (pièce, local, lieu à aménager...) Établissement de références Distribution cloisons et			x x x x x	

	parois Implantation des ouvrages en fonction de références				
	6.52 - Les moyens Matériels courants (piges, matériels de mesure, niveau, laser...) Repères normatifs (I.G.N., réseaux, N.F. - D.T.U. ...) Références existantes (origine, niveau, symétrie...) Niveaux de référence (sol fini, niveau fini, étage...) Documents normatifs, plans d'exécution			x x x x x x	
S6.6	Les moyens et techniques de fixation				
	Interface support/ fixation ouvrage Types de liaison : voies humide et sèche, fixation chimique Moyens et techniques de maintien en position Techniques et méthodes de fixation Moyens de fixation (composants)			x x x x x x x x	

	Moyens de mise en œuvre (outillages...) Résistance des organes de fixation (notions de traction, flexion, cisaillement) Moyens et outils de contrôle				
S6.7	Les moyens et techniques de maintenance des outillages, des équipements et des matériels de chantier				
	Définition de la maintenance : préventive et corrective		x		
	Entretien, affûtage de l'outillage manuel Maintenance préventive de premier niveau : - critères de définition d'une intervention périodique - types d'intervention - documents de suivi et d'entretien		x x x x x		

S	Savoirs	Niveaux			
S 7	Santé et Sécurité au travail	1	2	3	4

S7.1	Les documents de la prévention des risques				
	Document unique d'évaluation des risques (D.U.E.R.)	x			
	Plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (P.G.C.S.P.S.)	x			
	Dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (D.I.U.O.)				
	Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (P.P.S.P.S.)		x		
S7.2	Les acteurs et partenaires de la prévention				
	Partenaires institutionnels de la prévention : rôles et moyens	x			
	Organismes de conseil :	x			
	- Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (O.P.P.B.T.P.)	x			
	- Institut national de	x			

	<p>recherche et de sécurité (I.N.R.S.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services de Santé au Travail (S.S.T.) <p>Organismes de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (C.A.R.S.A.T.) - Directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C. T.E.) <p>Coordination sécurité et protection de la santé (C.S.P.S.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission coordinateur sécurité et protection de la santé (M.C.G.S.P.S.) : <p>Acteurs de la prévention dans l'entreprise</p> <p>Rôle et responsabilité du chef d'entreprise</p> <p>Comité social et économique (C.S.E.)</p> <p>Chargé de prévention</p>			
S7.3	L'identification des dangers, l'analyse des risques et les mesures de prévention			

	En lien avec le programme de Prévention Santé Environnement (P.S.E.)				
S7.4	Les mesures de prévention adaptées au métier				
	Moyens de manutention : - grue auxiliaire sur camion - chariots élévateurs Dispositifs d'élingage Fiches techniques	x x x x			
	Fiches de données de sécurité des produits et des matériaux (F.D.S.) Équipements de protection collective (E.P.C.) en lien avec l'intervention du métier (travaux en hauteur, poussières de bois)		x x x x		
	Organisation et sécurisation des postes de travail Équipements de protection individuelle (E.P.I.) adaptés aux risques et à la situation			x x x	

	(chute, brûlures, explosion, incendie, rayonnements, coupure, projections, électrique, chimiques...)			
S7.5	Les risques liés au travail en hauteur			
	Réglementations I.N.R.S. R.408 et R.457 : montage, utilisation et démontage des échafaudages (article R. 4323-69 du code du travail)		x x	
	Formation travail hauteur : annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation d'un échafaudage) Dispositifs permettant le travail et l'accès en hauteur			x x x
	Limites d'utilisation des systèmes d'arrêt des chutes (harnais, dispositif de retenue, point d'ancre ou		x x	

	ligne de vie)			
--	---------------	--	--	--

S	Savoirs	Niveaux			
		1	2	3	4
S 7	Santé et Sécurité au travail (suite)				
S7.6	Les risques spécifiques				
	7.6.1 - Le risque lié aux poussières de bois Classement Cancérogène , Mutagène, Reprotoxique des poussières de bois et les maladies ou cancers professionnels associés (C.M.R.). Réglementation en vigueur Valeur limite d'exposition professionnelle contraignant e pour les poussières de bois (V.L.E.P.) Procédures et consignes de travail Principes et dispositifs de protection collective : - dispositifs d'aspiration haute dépression des machines électroportatives - méthodes et périodicité du nettoyage des espaces	x x x x x x x x x x			

	de travail (aspiration et abattage des poussières...)			
	7.6.2 - Le risque lié à l'utilisation des colles, produits de traitement et de finition Étiquettes et fiches de données de sécurité des produits Proposition de modes opératoires d'utilisation	x x x		
	Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (F.D.E.S) Dispositifs de protection collective (système d'aspiration) Équipements de protection individuelle Classement et utilisation des masques de protection respiratoire		x x x x	
	7.6.3 - Le risque lié aux intervention s sur l'existant Reconnaisse nce et identificatio n des ouvrages existants Risques liés à l'amiante et au plomb Procédure	x x x x		

	d'intervention				
	Identification des réseaux (énergies...)		x		
	7.6.4 - Le risque lié à l'utilisation des machines portatives électriques et pneumatiques, appareils sous pression Choix de la machine adaptée aux tâches Maintenance de premier niveau (nettoyage et changement de consommables) Vérification périodique obligatoire		x x x x x		
	7.6.5 - Le risque électrique lié aux interventions de remplacement et de raccordement élémentaires Formation à la préparation à l'habilitation électrique B.S.				
S7.7	L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort				

	adaptés au métier				
	Principes de sécurité physique et d'économie d'effort au regard du référentiel de formation Programme de formation Prévention des Risques liés l'Activité Physique (P.R.A.P.) Niveau de positionnement en fonction du programme P.R.A.P.				
S7.8	Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail				
	Limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail (S.S.T.) Conduites de secours à tenir au regard du référentiel de sauvetage secourisme du travail Niveau de positionnement en fonction du référentiel S.S.T.				
S7.9	Les travaux à proximités de réseaux aériens				

	Formation à l'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R.) : arrêté du 15 janvier 2019 relatif à la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux Catégorie : opérateur			
--	---	--	--	--

- ◦ Article

ANNEXE III bis

LEXIQUE

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

A.I.P.R.	Formation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
B.I.M.	En anglais Building Information Modeling traduit par Modélisation des Informations (ou données) du Bâtiment
B.S.	Habilitation électrique B.S. - B : B : Installation BT (Basse Tension), S : Chargé d'interventions élémentaires
C.C.T.P.	Cahier des clauses techniques particulières
C.M.R.	Classement Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique des poussières de bois et les maladies ou cancers professionnels associés
C.A.R.S.A.T.	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
C.S.T.B.	Centre scientifique et technique du bâtiment
C.S.E.	Comité social et économique
C.S.P.S.	Coordinateur Sécurité et protection de la santé
DI.R.E.C.C.T.E.	Directions régionales des Entreprises, de la

	Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
D.I.U.O.	Dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage
D.O.E.	Dossier des ouvrages exécutés
D.U.E.R.	Document unique d'évaluation des risques
E.P.C.	Équipements de protection collective
E.P.I.	Équipements de protection individuels
E.R.P.	Etablissement recevant du public
F.C.B.A.	Forêt Cellulose Bois-construction, Ameublement
F.D.E.S.	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
F.D.S.	Fiches de données sécurité
GANTT	Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme)
I.G.N.	Institut géographique national
I.N.R.S.	Institut national de recherche et de sécurité
I.P.S.	Instruction permanentes de sécurité
N.F. - D.T.U.	Norme Française - Documents techniques unifiés
O.P.P.B.T.P.	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
P.G.C.S.P.S.	Plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé
P.I.C.	Plan d'installation de chantier
P.M.R.	Personne à mobilité réduite
P.G.C.	Plan général de coordination
P.P.S.P.S.	Plan particulier de sécurité et de

	protection de la santé
P.R.A.P.	Programme de formation Prévention des Risques liés l'Activité Physique
P.S.E.	Prévention Santé Environnement
P.V.C.	Polyvinyle de chlorure (matériau de synthèse)
S.S.T.	Sauveteur Secouriste du Travail (programme de formation)
S.A.V.	Service après-vente
V.A.E.	Validation des acquis de l'expérience
V.L.E.P.	Valeur limite d'exposition professionnelle contraignante pour les poussières de bois

- **Article**

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV a - Unités constitutives du diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

Références réglementaires des unités d'enseignement général

UNITÉ UG 1 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) ;
- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) ;
- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 - Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) ;
- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3 - Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le

programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4 - Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5 - Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ FACULTATIVE UF1 - Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Définition des unités professionnelles (UP1, UP2)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et quelles compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (V.A.E.) ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

	Compétences		UP1	UP2
Activité 1	PRÉPARATION	C1.1 - Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage	X	
		C1.2 - Analyser les contraintes de réalisation et d'une situation de chantier	X	
		C2.1 - Proposer et justifier des solutions techniques de mise en œuvre	X	
		C2.2 - Traduire graphiquement une solution	X	

		technique		
		C2.3 - Établir les quantitatifs de matière, de produits et de composants	X	
		C2.4 - Compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose	X	
Activité 2 Activité 3 Activité 4 Activité 5	LOGISTIQUE MISE EN ŒUVRE MAINTENANCE COMMUNICATION	C3.1 - Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages		X
		C3.2 - Organiser et sécuriser son espace de travail		X
		C3.3 - Vérifier la conformité des supports et des ouvrages		X
		C3.4 - Réaliser la dépose des ouvrages		X
		C3.5 - Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier		X
		C3.6 - Réaliser des adaptations avec les machines portatives et l'outillage manuel		X
		C3.7 - Poser les menuiseries extérieures et les fermetures		X
		C3.8 - Poser les		X

	aménagements intérieurs et les agencements		
	C3.9 - Poser les revêtements muraux et plafonds, les parquets, les terrasses		X
	C3.10 - Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation		X
	C3.11 - Maintenir les matériels et les outillages en état		X
	C3.12 - Assurer la maintenance des ouvrages		X
	C4.1 - Communiquer avec les différents partenaires		X

IV b - Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

Spécialité « Menuisier installateur » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics)		Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 -	UP1	4	CCF	-	Ponctuel	3 heures

Préparation de la mise en œuvre sur chantier					écrit	
EP2 - Mise en œuvre d'ouvrages sur chantier	UP2	12(1)	CCF	-	Ponctuel Pratique	18 heures (dont 10 min d'oral)
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
EG1 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	-	Ponctuel écrit et oral	2 heures 25 (2 h + 10 min) + 15 min (2)
EG2 - Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF	-	Ponctuel écrit	1 heure 30
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	-	Ponctuel	-
EG4 - Prévention-santé-environnement	UG4	1	CCF	-	Ponctuel écrit	1 heure
EG5 - Langue vivante étrangère	UG5	1	CCF	-	Ponctuel écrit et oral	1 heure 06 (3)
EF 1 - Arts appliqués et cultures artistiques (4)	UF1	1	Ponctuel écrit	1h30	Ponctuel écrit	1 heure 30

(4) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

IV c - Définition des épreuves

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

EP.1 - Préparation de la mise en œuvre sur chantier

UP.1

Coefficient 4

1. OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur une mise en œuvre sur chantier d'un ou de plusieurs ouvrages mentionnés à l'annexe 2 - chapitre : 3.2 Les ouvrages et/ou produits installés du référentiel des activités professionnelles.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat relatives à la préparation de chantier.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (cf. annexe 3). Il peut être commun à l'épreuve EP.2. Il doit permettre d'aborder plusieurs des domaines d'intervention des menuiseries extérieures et intérieures, de l'agencement et des ouvrages extérieurs.

A partir du dossier et de ses connaissances personnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les moyens et les techniques de mise en œuvre sur chantier ;
- les moyens de prévention relatifs à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail ;
- l'organisation d'un chantier ;
- la maintenance des machines portatives et des matériels de chantier,

le candidat procède à l'analyse des données et des contraintes de réalisation d'un projet de mise en œuvre.

Le questionnement est relatif à des problématiques authentiques des domaines des menuiseries extérieures et intérieures, de l'agencement et des ouvrages extérieurs afin :

- d'identifier les diverses interventions prévues ;
- d'énoncer les caractéristiques essentielles des ouvrages ;
- de traduire graphiquement les informations ou les solutions techniques ;
- de justifier les techniques et les moyens de mise en œuvre ;
- de lister les opérations à effectuer ;
- de compléter des modes opératoires et des quantitatifs ;
- de prévoir les matériels, les outillages et les matériaux nécessaires ;
- d'organiser et sécuriser son espace de travail en adoptant une attitude éco responsable.

Pour cette épreuve EP.1, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives à l'activité A1 : Préparation.

L'utilisation d'un environnement numérique est exigée dans une logique d'exploitation de données.

2. MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C1.1 - Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage

C1.2 - Analyser les contraintes de réalisation et d'une situation de chantier

C2.1 - Proposer et justifier des solutions techniques de mise en œuvre

C2.2 - Traduire graphiquement une solution technique

C2.3 - Etablir les quantitatifs de matière, de produits et de composants

C2.4 - Compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences mentionnées dans le référentiel de compétences (cf. annexe 3).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

- Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 3 heures.

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen qui dispense la formation correspondante.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- les moyens informatiques et les logiciels professionnels adaptés ;
- des moyens multimédias s'ils sont prévus à l'épreuve.

Le dossier (documents numériques et papier) remis au candidat se décompose en deux parties :

* Un dossier « technique » du ou des ouvrages comprenant :

- la description de la situation professionnelle de mise en œuvre sur chantier,
- les plans d'ensemble et de détails du ou des ouvrages à installer et poser,
- le descriptif du ou des ouvrages du lot concerné,
- un extrait du C.C.T.P. ...

* Un dossier « ressource » spécifique de l'épreuve et pouvant comprendre :

- des plans et des documents complémentaires au dossier technique ;
- les fiches techniques relatives aux matériels, aux machines portatives de chantier et aux outillages ;
- les moyens matériels disponibles ou mobilisables ;
- les catalogues et les fiches techniques relatives aux matériaux, aux produits et aux composants ;
- le planning de chantier du lot concerné et les contraintes d'intervention ;
- des extraits du P.P.S.P.S. relatifs aux activités concernées ;
- des consignes de sécurité relatives aux activités concernées ;
- des extraits de normes, N.F. D.T.U... ;
- les données et les consignes particulières concernant la mise en œuvre sur chantier.

Le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

- Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion

d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation dans le dernier semestre de la deuxième année de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée de la situation d'évaluation est similaire à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note qui n'est pas communiquée au candidat.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. La présence d'un professionnel est souhaitée. Il peut intervenir tant au niveau de la conception que de l'évaluation de la situation d'évaluation. Son absence n'invalider pas les travaux de la commission d'évaluation.

A l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale jusqu'à la session suivante.

Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Quel que soit le mode d'évaluation, le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP.2 - Mise en œuvre d'ouvrages sur chantier

UP.2

Coefficient 12

1. OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation de deux ouvrages représentatifs des différents domaines d'application des menuiseries extérieures et intérieures, de l'agencement et des ouvrages extérieurs selon leur niveau maximal de complexité exigé pour ce diplôme selon l'annexe2 - chapitre : 3.2 Les ouvrages et/ou produits réalisés du référentiel des activités professionnelles.

L'épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de mise en œuvre sur chantier.

Elle se décompose en deux parties :

Partie A : Pose d'une menuiserie extérieure et/ou d'un ouvrage extérieur - 8 points

Partie B : Installation et pose d'un agencement et de menuiseries intérieures - 12 points

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (cf. annexe 3). Il peut être commun à l'épreuve EP.1.

A partir du dossier, de ses savoir-faire et de ses connaissances personnelles concernant :

- les moyens et les techniques de relevé, d'implantation, de contrôle et de réception des ouvrages ;
- les méthodes de contrôle quantitatif, dimensionnel, géométrique, physique... ;

- l'organisation de la mise en œuvre sur chantier ;
- les moyens de prévention relatifs à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail ;
- la maintenance des matériels et des outillages,

le candidat réalise tout ou partie d'un ouvrage et pour cela, il doit :

- organiser et préparer son processus de mise en œuvre sur chantier ;
- conditionner les parties d'ouvrages et préparer l'approvisionnement du chantier ;
- exploiter les plans d'exécution et d'implantation, et les documents techniques ;
- utiliser les matériels de tracé, de mesure et de contrôle ;
- consigner les constats et les relevés d'état des lieux ;
- tracer les implantations, les réservations, les fixations ;
- mettre en position et fixer des parties d'ouvrage ou des ouvrages ;
- mettre en œuvre des produits d'étanchéité ;
- renseigner un document de conformité des travaux et des ouvrages réalisés ;
- effectuer la maintenance courante des ouvrages ;
- entretenir les machines portatives de chantier, matériels et outillages ;
- rendre compte de ses activités.

Pour cette épreuve EP.2, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives aux activités : A2 : Logistique, A3 - Mise en œuvre, A4 - Maintenance et A5 - Communication

2. MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 - Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages
- C3.2 - Organiser et sécuriser son espace de travail
- C3.3 - Vérifier la conformité des supports et des ouvrages
- C3.4 - Réaliser la dépose des ouvrages
- C3.5 - Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier
- C3.6 - Réaliser des adaptations avec les machines portatives et l'outillage manuel
- C3.7 - Poser les menuiseries extérieures et les fermetures
- C3.8 - Poser les aménagements intérieurs et les agencements
- C3.9 - Poser les revêtements muraux et plafonds, les parquets, les terrasses
- C3.10 - Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation
- C3.11 - Maintenir les matériels et les outillages en état
- C3.12 - Assurer la maintenance des ouvrages
- C4.1 - Communiquer avec les différents partenaires

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences mentionnées dans le référentiel de compétences (cf. annexe 3).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

- Evaluation ponctuelle : Epreuve pratique, d'une durée de 18 heures dont 10 min d'oral.

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen qui dispense la formation correspondante.

Pour chaque partie, le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la mise en œuvre de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détails de l'ouvrage à réaliser ;

- les plans d'implantation, de réservation, de calepinage, etc ;
- la liste des matériels de tracé, de mesure et de contrôle disponibles ;
- la nomenclature des matériaux et des composants à utiliser ;
- le quantitatif de tout ou partie des éléments constituant l'ouvrage ;
- la liste des matériels, des machines portatives de chantier et des outillages disponibles ;
- les consignes, les règles et les contraintes de mise en œuvre à respecter ;
- les procédures éventuelles d'utilisation de certains matériels spécifiques.

Les deux parties A et B se déroulent consécutivement :

Partie A : Pose d'une menuiserie extérieure et/ou d'un ouvrage extérieur - 6 heures

Partie B : Installation et pose d'un agencement et de menuiseries intérieures - 12 heures

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail en salle et en atelier, comprenant selon les situations et le sujet proposé :

* d'un espace individuel de travail sur le site de mise en œuvre, comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- l'ensemble des matériaux, des matériels et des accessoires nécessaires à la réalisation,

* d'un espace collectif comportant les moyens matériels et les machines portatives de chantier nécessaires à l'installation et la pose des ouvrages.

Au cours, ou en fin de la partie B de l'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 10 minutes maximum avec un examinateur du domaine professionnel. La présence d'un professionnel est souhaitée.

- Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de trois situations d'évaluation organisées par l'établissement de formation. Les situations sont réalisées en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Deux situations d'évaluation se déroulent dans l'établissement de formation, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise.

La situation d'évaluation en entreprise a la même importance que les deux situations d'évaluation réalisées en établissement réunies. Le centre de formation veille à leur complémentarité.

* Situations d'évaluation en centre de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation correspondantes aux parties A et B de l'épreuve mentionnée ci-dessus organisées par l'établissement de formation dans le dernier semestre de la deuxième année de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Première situation d'évaluation : Pose d'une menuiserie extérieure et/ou d'un ouvrage extérieur

Deuxième situation d'évaluation : Installation et pose d'un agencement et de menuiseries intérieures

Le contrôle en cours de formation peut prendre la forme d'un projet collaboratif mené par plusieurs candidats qui seront évalués individuellement sur une partie distincte.

Au cours, ou en fin de la deuxième situation d'évaluation, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 10

minutes maximum avec un enseignant/formateur du domaine professionnel. La présence d'un professionnel est souhaitée.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. Les durées des deux situations d'évaluation sont similaires aux durées respectives des parties A et B de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle. Elles donnent lieu à une proposition de note qui n'est pas communiquée au candidat.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. La présence d'un professionnel est souhaitée. Son absence n'invalider pas les travaux de la commission d'évaluation.

A l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale jusqu'à la session suivante.

Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

* Situation d'évaluation en entreprise :

La situation d'évaluation est organisée en entreprise dans le cadre des activités habituelles de formation. Elle se déroule sur chantier et sur un ou plusieurs ouvrages représentatifs des différents domaines d'application des menuiseries extérieures et intérieures, de l'agencement et des ouvrages extérieurs desquels le candidat participe au cours de sa dernière année de formation en milieu professionnel.

La situation d'évaluation peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences. Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. La synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise.

Quel que soit le mode d'évaluation, le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES POUR LES ÉPREUVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Epreuve EG1 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
Coefficient 3

L'épreuve de Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 (annexe I) fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves l'enseignement général (BO n°35 du 26 septembre 2019).

Epreuve EG2 - Mathématiques et physique-chimie
Coefficient 2

L'épreuve de Mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté 30 août 2019

(annexe II) fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves l'enseignement général (BO n°35 du 26 septembre 2019).

Epreuve EG3 - Education physique et sportive

Coefficient 1

L'épreuve d'Education physique et sportive est définie par l'arrêté 30 août 2019 (annexe III) fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves l'enseignement général (BO n°35 du 26 septembre 2019).

Epreuve EG4- Prévention-santé-environnement

Coefficient 1

L'épreuve de Prévention santé environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 (annexe IV) fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves l'enseignement général (BO n°35 du 26 septembre 2019).

Epreuve EG5 - Langue vivante étrangère

Coefficient 1

L'épreuve obligatoire de Langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 (annexe V) fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves l'enseignement général (BO n°35 du 26 septembre 2019).

Epreuve facultative EF1 - Arts appliqués et cultures artistiques

L'épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est définie par l'arrêté du 30 août 2019 (annexe VII) fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves l'enseignement général (BO n°35 du 26 septembre 2019).

- **Article**

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

La période de formation en milieu professionnel (PFMP) se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s qualifié(e)s.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle « menuisier installateur ».

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoirs faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1. Dispositions générales

1.1. Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel de certification.

Pour les diplômes du secteur professionnel des métiers du bois, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en

situation de production et/ou de chantier réels et d'intervenir sur des ouvrages ou produits existants.

2. Organisation dans les différentes voies

2.1. Voie scolaire

Répartition des périodes et structures d'accueil :

Pour les CAP du secteur professionnel des métiers du bois préparés par la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines sur un cycle de deux années. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet des formations définies au §S7 des savoirs associés du référentiel de certification :

- la préparation à l'obtention des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP),
- la préparation à l'obtention de l'attestation de travail en hauteur : annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation d'un échafaudage),
- la préparation à l'obtention de l'attestation à la formation pour l'habilitation électrique B.S.,
- la formation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R. - catégorie : opérateur).

auxquelles s'ajoute la formation travail en hauteur : recommandation R. 457 de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés (montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants).

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Accompagnement et suivi pédagogiques :

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

Cadre juridique :

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'annexe pédagogique

précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation chapitre IV, art. D. 124-1 à D. 124.9

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation des périodes de formation en milieu professionnel est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des modalités de la certification.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de six semaines.

L'attestation ou le contrat ou le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle sont à fournir au service des examens à la date fixée par le recteur.

Candidat en situation de perfectionnement :

Le certificat de période de formation en entreprise est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant des secteurs d'activités énumérés dans le référentiel d'activités professionnelles en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

3. Candidat en formation a distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

4. Candidat positionné

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337- 4 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire en 1 an ;
- six semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Par ailleurs, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme. Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

5. Candidat libre

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

- **Article**

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Menuisier installateur »

Certificat d'aptitude professionnelle Menuisier installateur défini par l'arrêté du 15 juillet 2003		Certificat d'aptitude professionnelle Menuisier installateur défini par le présent arrêté	
UNITÉS PROFESSIONNELLES			
EP1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	EP1 - Préparation de la mise en œuvre sur chantier	UP1
EP2 - Installation d'ouvrages de menuiserie, agencement et revêtement	UP2	EP2 - Mise en œuvre d'ouvrages sur chantier	UP2
EP3 - Fabrication d'ouvrages spécifiques	UP3		
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL			
EG1 - Français et histoire-géographie-Enseignement moral et civique	UG1	EG1 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques - sciences physiques et chimiques	UG2	EG2 - Mathématiques et physique-chimie	UG2
EG3 - Éducation	UG3	EG3 - Éducation	UG3

physique et sportive		physique et sportive	
		EG4 - Prévention-santé-environnement	UG4
		EG5 - Langue vivante étrangère	UG5
EF - Arts appliqués et culture artistiques	UF	EF1 - Arts appliqués et culture artistiques	UF1

Fait le 20 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
R.-M. Pradeilles-Duval

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.